



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 19 avril 2018

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 19 avril 2018

1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	4
2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	4
3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.	5
31 - AMIENS. PLACE RENE GOBLET. MISE EN PLACE D'UN DEMONSTRATEUR. CONVENTION..	12
4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MARS 2018. APPROBATION.....	14
5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.....	15
6 - ASSOCIATION DES DEUX RIVES. SUBVENTION 2018.	16
7 - ASSOCIATION CAP-VERT AMIENS (ACVA). SUBVENTION 2018.....	17
8 - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES. DESIGNATION DES REPRESENTANTS.....	18
9 - ESPACES NATURELS SENSIBLES. CHANTIER DE JEUNES BENEVOLES 2018. SUBVENTION A LA MAISON POUR TOUS, CENTRE SOCIAL DE RIVERY. CONVENTION.....	18
10 - ÉTUDE DE PREFIGURATION D'UN CONTRAT D'OBJECTIF DECHET ÉCONOMIE CIRCULAIRE. APPEL A PROJET ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE. DEUXIEME ETAPE.	18
11 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR HYGIENE, SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL.....	19
12 - ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018. MISE EN PLACE DU VOTE ELECTRONIQUE.....	20
13 - MISE A DISPOSITION DE DEUX CADRES DE LA DIRECTION DES FINANCES ET D'UN CADRE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES AUPRES DE DIVERS ETABLISSEMENTS. CONVENTION.....	24
14 - QUALIFICATION DE LA MISSION LOCALE INSERTION FORMATION EMPLOI DU GRAND AMIENOIS (MLIFEGA) EN QUALITE DE SERVICES D'INTERET ÉCONOMIQUE GENERAL (SIEG)	25
15 - SECURISATION DU PLIE D'AMIENS METROPOLE EN QUALITE DE SERVICE D'INTERET ÉCONOMIQUE GENERAL (SIEG).	26
16 - AMIENS. AMELIORATION DU FRANCHISSEMENT DU PASSAGE A NIVEAU RUE ROBERT LE COQ. CONVENTION.	26
17 - AMIENS. BOULEVARD DE STRASBOURG. SECURISATION DE LA TRAVERSEE PIETONNE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.....	27
18 - AMIENS. RUES GRESSET ET JEAN CATELAS (PARTIE). PROJET D'AMENAGEMENT. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.	28
19 - LONGUEAU. AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.	29
20 - PARTICIPATION AU PROGRAMME INTERREG 2 MERS. STRATEGIE D'ECLAIRAGE PUBLIC BAS CARBONE.	30
21 - AERODROME AMIENS GLISY. MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITANT D'AERODROME. GROUPEMENT DE COMMANDES. CONVENTION.	31
22 - AERODROME AMIENS-GLISY. MODIFICATION ET REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES REDEVANCES D'ATTERRISSAGE 2018.	31

23 - AMIENS. BHNS. COMMISSION INDEMNISATION. SARL FAMILY. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.	32
24 - AMIENS. BHNS. COMMISSION INDEMNISATION. SARL AD'OCC, SARL SAVEUR D'ASIE, POM'FRITES. PROTOCOLES TRANSACTIONNELS.	33
25 - AMIENS. MEGACITE. CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES. CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. RAPPORTS D'ACTIVITES 2014 ET 2015.	33
26 - EXPLOITATION DES STATIONS D'EPURATION DU SUD EST AMIENOIS. PAIEMENT DES FACTURES D'ENERGIE ET DE COMMUNICATION DES STEP PAR LA SOCIETE NANTAISE DES EAUX. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.	33
27 - PONT-DE-METZ. EXPLOITATION D'UNE CANALISATION SOUTERRAINE D'EAUX USEES. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE DE LA SNCF RESEAU.	34
28 - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL. ÉTUDE MAISON DE L'ÉTUDIANT.	34
29 - UPJV. PÉPITE. SUBVENTION 2018. CONVENTION.	35
30 - APPROBATION DU MONTANT PREVISIONNEL DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DES COMMUNES DE CARDONNETTE, QUERRIEU, VAUX-EN-AMIENOIS, SAINT-VAAST-EN -CHAUSSEE, FERRIERES ET SEUX.	35
32 - AMIENS. CLOITRE DES SŒURS GRISES. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC HAUTS-DE-FRANCE.	36
33 - CONVENTION AVEC L'INSTITUT NATIONAL DES RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES INRAP. ANNEE 2018.	37
34 - ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE ÉCOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN D'AMIENS. MISE A DISPOSITION DES LOCAUX SIS 147, RUE DEJEAN A AMIENS. CONVENTIONS.	37
35 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. REGLEMENT INTERIEUR.	37
36 - POSITIONNEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL COMME "TETE DE RESEAU" AU NIVEAU DU DEPARTEMENT. MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES DE LA SOMME. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. CONVENTION.	38
37 - MEDIATHEQUE DE CAMON. GARANTIE DECENNALE. PROTOCOLE D'INDEMNISATION.	38
38 - COLLEGE ARTHUR RIMBAUD. MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS TENNISTIQUES DU TENNIS CLUB AMIENS METROPOLE. CONVENTION CADRE.	39
39 - MANIFESTATIONS SPORTIVES. SUBVENTIONS 2018. PREMIERE REPARTITION. CONVENTIONS. AVENANTS.	39
40 - SPORT. CLUBS AMATEURS. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2018. CONVENTIONS.	40
41 - AMIENS. REMPLACEMENT DU PORTAIL D'ENTREE DE LA MAISON JULES VERNE. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.	40
42 - LONGUEAU. AMENAGEMENT D'UN VESTIAIRE ARBITRE AU GYMNASSE GEORGES PELLERIN. AUTORISATION ADMINISTRATIVE.	41
43 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.	41

La séance est ouverte à 18 H 06.

M. GEST : Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous ! Merci de prendre place !

1 - DELEGATIONS DE VOTE

M. GEST : J'ai reçu un certain nombre de délégations de vote parce que sans doute certains sont déjà partis à la plage, je ne sais pas, mais en tout cas manifestement ils voulaient profiter du soleil ! Non, je suis sérieux ! Pascal RIFFLART devait arriver en retard mais il est arrivé à l'heure. On le félicite ! C'est Monsieur THÉO qui siège pour la commune de Hébécourt, me dit-on.

M. Hubert DELARUE, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Sonia HAMADI
M. Vladimir MENDES-BORGÈS, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Catherine GARDEZ
M. Daniel ABET	donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER
Mme Mathilde ROY	donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Raïfa MAKDASSI-FARKOUH	donne pouvoir à	M. Jean-François CLAISSE
M. Pascal FRADCOURT	donne pouvoir à	Mme Margaux DELÉTRÉ
M. Clément STENGEL	donne pouvoir à	M. Patrick PIGOUT
Mme Florence LAPA	donne pouvoir à	M. Serge LEFEUVRE
Mme Esthel ALLAIS	donne pouvoir à	Mme Anne-Sophie BRUNEL
M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	Mme Nathalie LE CLERCQ
M. Patrick DUFLOUCQ	donne pouvoir à	M. Pierre LEPOËTRE
M. Maurice NAVARRE	donne pouvoir à	M. Dominique EVRARD
M. Hugues DE FRANQUEVILLE	donne pouvoir à	M. Patrick DESSEAUX
M. Régis RICHARD	donne pouvoir à	Mme Colette FINET
M. Laurent MARFAUX	est excusé	
Mme Françoise ROUSSEL	donne pouvoir à	M. Jean-Claude RENAUX
M. Jean-Pierre HADOUX	est excusé	
M. Dominique DE WITASSE-THÉZY	donne pouvoir à	Mme Anne PINON
Mme Maryse LION-LEC	donne pouvoir à	Mme Françoise BERGER
M. Didier CARDON	donne pouvoir à	M. Jacques LESSARD

M. GEST : Y a-t-il encore d'autres pouvoirs en circulation ? Non, il n'y en a pas. Très bien !

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

M. GEST : Je vous propose de désigner Madame Colette FINET en qualité de secrétaire et Madame Margaux DELÉTRÉ en tant que secrétaire adjoint, si Margaux DELÉTRÉ est là. Je ne la vois pas. Elle n'est pas là pour le moment, donc Vladimir MENDES-BORGÈS. Il n'est pas là, d'accord ! Pierre SAVREUX, qui accepte, enthousiasmé !

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Les membres du conseil non élus de la commune d'Amiens doivent avoir trouvé sur leur bureau un supplément édité par *Vivre en Somme*, le magazine du conseil départemental, en lien avec la mission du centenaire. Je vous recommande aussi, dans ce domaine, le dossier du JDA n° 874, celui de la semaine passée, intitulé « Anzak Day c'était il y a 100 ans ». Et vous le savez, c'est la semaine prochaine et nous serons certainement un certain nombre à participer aux différentes cérémonies organisées.

Je vous invite aussi à consulter notre nouveau site Internet d'Amiens et d'Amiens Métropole qui a ouvert le 11 avril, qui normalement est d'un accès plus facile et convivial grâce à de nouvelles fonctionnalités. Je voulais remercier tous les services qui se sont impliqués dans ce projet et cette réalisation.

Enfin, je ne sais pas si vous y avez déjà prêté attention en venant ici, mais pas quand on rentre par l'entrée principale, mais quand on rentre sur le côté, vous avez des belles vitrines qui sont en contrebas de l'escalier monumental et qui exposent un certain nombre de cadeaux offerts à la ville et à l'agglomération depuis de nombreuses années. Et donc vous pouvez aussi admirer à côté L'Angle pleureur de la cathédrale qui a été offert en 2016 à la ville et à la métropole par la bijouterie Flinois. Et j'ajoute que l'exposition de ces quatre vitrines est bien sûr permanente et permet à tous les citoyens de voir ce que deviennent les cadeaux adressés à la mairie ou à la métropole.

3 - COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT.

M. GEST : Point n° 3 : les communications du président. Je voudrais vous en faire deux essentiellement.

La première porte sur la visite que nous avons rendue, Brigitte FOURÉ et moi-même, à Matignon, lundi matin. Nous avons effectivement demandé un entretien au directeur de cabinet du Président de la République, qui a souhaité confier cette démarche au Premier ministre, et nous avons donc été reçus par quatre conseillers techniques du Premier ministre pour évoquer successivement quatre points.

Le premier, bien évidemment, c'est le barreau TGV Creil-Roissy avec ses conséquences bien entendu sur la desserte TGV et également en TER de la ville d'Amiens et de certaines villes de l'Oise. Nous avons bien sûr insisté sur le fait qu'il ne fallait plus tarder dès lors que ce projet a été reconnu comme étant prioritaire.

Il fallait à tout prix que la SNCF, qui avait un petit peu retardé – on va dire ça de manière très diplomatique – les travaux complémentaires d'études, les réalise sans tarder désormais et surtout, évidemment, que le petit décalage qu'il y a eu entre la signature du contrat de développement avec Monsieur CAZENEUVE, l'année dernière, et les suites d'une remise en question de l'ensemble des investissements sur les infrastructures par le gouvernement n'aboutisse pas à ce que nous soyons amenés à refaire toute une procédure, notamment le grand débat animé par la commission du débat public parce qu'alors là ça risquerait évidemment de retarder énormément les choses !

Si nous pouvons avoir des espoirs sérieux sur la réalisation de ce barreau maintenant, la question qui reste d'actualité, c'est bien sûr sa date de réalisation. Il est encore possible d'avoir un très léger décalage par rapport à ce qui était prévu, c'est-à-dire, je vous rappelle, les études complémentaires jusqu'en 2020 et les travaux de 2020 à 2024, et la mise en service en 2024. Il est encore possible d'avoir un décalage d'une année à condition que ce que je disais juste avant, à savoir les études complémentaires soient réalisées sans tarder et c'est d'autant plus réalisable que les crédits sont au contrat de plan. C'étaient les seuls crédits qui étaient prévus s'agissant de cette opération, mais

ils y sont. Et que nous avons donc indiqué en plus qu'éventuellement, si nécessaire, l'ensemble des collectivités qui ont accepté de participer au plan de financement seraient même en mesure éventuellement d'avancer la somme, si c'était nécessaire pour ne pas prendre de retard.

Et donc il s'agit maintenant effectivement que le gouvernement dise prochainement, j'espère d'ici la fin du trimestre en cours, combien il va consacrer aux réalisations de ces infrastructures parce que le rythme de réalisation dépendra bien sûr du montant de ce qu'il décidera d'octroyer à l'ensemble des opérations.

Je vous rappelle que le barreau Roissy-Picardie coûte à l'État 160 millions sur 330, c'est-à-dire vraiment très peu de chose, le reste étant financé par le conseil régional qui a décidé de participer largement à l'investissement, mais encore, en plus, et ça, c'est très important, je ne le répéterai jamais assez, à éventuellement la prise en compte des déficits du TGV. Et le reste étant financé par les collectivités départementales de l'Oise et de la Somme, et Amiens Métropole et un certain nombre de communes de l'Oise qui sont également très intéressées par la desserte en TER.

Donc il se trouve que c'était le bon moment pour aller voir le cabinet du Premier ministre, puisqu'il sera là la semaine prochaine à l'occasion des cérémonies de l'Anzak Day et donc nous avons beaucoup insisté pour que dans l'entretien que nous aurons avec lui mardi après-midi, on puisse ré-évoquer ces sujets. Libre à lui d'annoncer éventuellement une bonne nouvelle. Mais ne rêvons pas trop, dans cette période un peu mouvementée, m'a-t-on dit, sur les problèmes de la SNCF !

Deuxième sujet évoqué : la cour d'appel. Vous savez que nous avons eu longtemps des inquiétudes sur le maintien des cours d'appel de manière générale et sur celui de la cour d'appel d'Amiens. Ce qui nous a été répété une nouvelle fois, c'est qu'il n'y aura pas de suppression de cours d'appel et donc pas de suppression de la cour d'appel d'Amiens.

Ce qui peut être envisagé, et ça peut être parfaitement compréhensible, c'est que certaines cours d'appel soient spécialisées sur certains domaines et de façon non pas à ne plus traiter tous les sujets. Il restera toujours, on nous l'a confirmé, tous les sujets traités à la cour d'appel d'Amiens. Mais en revanche, il peut y avoir une spécialisation en plus de certaines cours d'appel et il pourrait y avoir une expérimentation dans les Hauts-de-France qui justement soit le fait des cours d'appel de Douai et d'Amiens. Je rappelle que la cour d'appel de Douai est la 3^e en activité, celle d'Amiens la 11^e, ce qui veut dire que fusionner les deux apparaissait complètement incohérent en nombre d'affaires à traiter.

Donc sur ce point-là, on a eu une confirmation : pas de fermeture et ensuite peut-être une expérimentation de spécialisation qui est à discuter d'abord entre les premiers présidents des cours d'appel de Douai et d'Amiens, ainsi que les procureurs généraux, et aussi en concertation avec nous.

Voilà pour ce qui concerne le point sur la cour d'appel.

Troisième sujet : le rectorat parce qu'une rumeur tenace nous laissait entendre qu'au ministère de l'Éducation nationale, une réflexion était engagée pour fusionner les rectorats dans les grandes régions. Ça ne nous a d'ailleurs pas été contredit qu'au ministère il y a effectivement une réflexion sur le sujet. Mais en ce qui concerne sa mise en place, ça n'était pas du tout à l'ordre du jour immédiat et en tout cas nous avons bien précisé que si elle devait intervenir et que cela touche à nouveau Amiens, ce serait la goutte d'eau qui ferait déborder le vase ! Je pense que le Premier ministre entendra ça la semaine prochaine et qu'il ne manquera pas de répercuter ça auprès du Président de la République. Il ne peut pas se désintéresser, bien sûr, de ce qui se passe à Amiens.

Enfin quatrième point : nous avons évoqué le sujet de la contractualisation budgétaire. Vous savez que l'État regarde notre situation budgétaire – ici ça concerne la ville d'Amiens et Amiens Métropole – et nous amène à signer, si nous l'acceptons, un contrat qui entraîne un niveau de participation de l'État qui est fixé donc par le contrat.

Bien évidemment, le principe même de ce contrat nous apparaît comme un retour sur la décentralisation, car jusqu'à présent il n'y avait pas à soumettre quoi que ce soit avant à l'État pour bâtir un budget. Pour autant, nous avons indiqué que nous regardions les choses avec... comment dirais-je... avec sérieux, on va dire, bien sûr, et que la seule chose que nous déplorons à ce jour, c'est que la marge de manœuvre laissée aux préfets pour encourager, par exemple, une collectivité comme la nôtre qui a déjà fait des efforts – ce qu'ils reconnaissent et d'ailleurs ils sont prêts à traduire financièrement ça, nous le savons – est extrêmement faible. Et nous avons déploré la marge de manœuvre vraiment trop faible qu'ont les préfets, ce qui fait qu'on a un petit peu peur que la discussion se termine par tout le monde au même niveau ou pratiquement. Donc ça, c'est, de notre point de vue, assez peu convaincant par rapport à la procédure que le gouvernement a voulu mettre en place.

Voilà les quatre points que nous avons évoqués. Donc je répète :

- Creil-Roissy, c'est un problème d'agenda maintenant ;
- La cour d'appel, il peut y avoir une spécialisation sur la cour d'appel d'Amiens, en tout cas une expérimentation pour commencer, mais ça ne remet pas en cause la cour d'appel d'Amiens ;
- Le rectorat, pas de fusion à l'ordre du jour pour le moment ;
- Et la contractualisation budgétaire, je vous l'ai dit, avec une trop faible amplitude laissée aux préfets pour évaluer vraiment et encourager justement ceux qui ont déjà mené une politique budgétaire sérieuse, rigoureuse. On ne peut que regretter qu'il y ait si peu de marge de manœuvre.

Voilà pour les communications que je voulais vous faire.

J'ai une deuxième communication pour vous informer que nous avons, depuis plusieurs semaines, travaillé sur une nouvelle convention avec l'Amiens SC Football parce qu'il nous est apparu indispensable de tenir compte et de tirer les conséquences du passage en Ligue 1.

Comme on est tous persuadés que dès samedi on va assurer notre maintien, il fallait impérativement que l'on puisse conclure cette convention parce qu'effectivement la Ligue 1 et la Ligue 2, ça n'a plus rien à voir ! Aujourd'hui, on transfère des joueurs, on en vend, on en achète. Ce n'était pas le cas avant. C'était extrêmement rare. On a des contrats de joueurs qui ne sont plus du même niveau que ceux que l'on avait antérieurement.

Et donc il nous est apparu extrêmement important que l'on aboutisse à une convention où Amiens Métropole soit purement et simplement en charge de ce qu'un propriétaire de stade, par exemple, doit assumer, donc les charges du propriétaire au propriétaire, les charges du locataire à la charge du club qui sera occupant du stade.

Je voulais vous en informer aujourd'hui parce que vous trouverez au CAM suivant, dans les décisions du président, ladite convention. C'était trop court pour ce CAM.

Voilà pour cette deuxième information.

Je vous informe qu'une question orale a été déposée par les élus des groupes communiste, républicain et citoyen, socialiste et écolo, que nous évoquerons en fin de séance.

Je vous rappelle que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 31 mai à 18 heures.

Et puis à ce stade, je vais passer la parole à Madame Barbara DENNYS, directrice de l'ESAD, notre école de design, pour qu'elle nous présente avec son collaborateur, Monsieur Olivier CORNET, le travail qui a été réalisé dans le cadre de la mise en place de ce qu'on appelle un démonstrateur, en fait un nouveau système d'information lié aux bus place René Goblet. Pascal RIFFLART, bien entendu, pourra compléter cette présentation s'il le souhaite.

Je suis amené à suspendre la séance et à rouvrir la séance ensuite. Vous savez que quand on fait intervenir une personne extérieure, on suspend la séance. Elle est suspendue. Je donne la parole à Madame Barbara DENNYS.

(La séance est suspendue de 18 h 23 à 18 h 40.)

MME DENNYS : Monsieur le Président, merci pour cette prise de parole. Messieurs, Mesdames, je vous remercie beaucoup de nous écouter aujourd'hui. C'est un peu un moment exceptionnel pour nous !

Je serai accompagnée d'Olivier CORNET, designer numérique et enseignant à l'ESAD, qui est aussi diplômé de l'ESAD et qui a eu son bac au lycée de la Hotoie. C'est important de dire que les compétences sont de notre territoire. Et de Christina POTH qui enseigne également à l'ESAD, qui vient d'Allemagne et qui est designer graphique.

Je serai également accompagnée de deux représentants des huit étudiants qui ont travaillé sur le studio mobile de BHNS : Arthur HUN et Charlotte RENARD.

L'ESAD, juste pour le contexte, je vous rappelle que c'est un établissement public de coopération culturelle qui a été ouvert en 2011 et qui conserve beaucoup de liens avec Amiens Métropole, et Madame Nathalie DEVÈZE en est la présidente.

En septembre 2016, nous avons commencé un partenariat dit pédagogique entre les services de Monsieur RIFFLART et l'ESAD, et la commande était, à ce moment-là, de travailler sur un système d'information aux voyageurs pour le futur Bus à Haut Niveau de Service.

Cette commande entre dans le cadre de la pédagogie pour que les étudiants puissent rester dans un espace de formation. C'est un moment libre où les étudiants ont le droit d'aller chercher toutes les idées qu'ils souhaitent, mais néanmoins trouver un ensemble cohérent de réponses, cohérence dans le sens formel comme dans le sens aussi qu'on attribue habituellement à cette notion.

Il se trouve qu'en février 2017, le rendu de ce projet a beaucoup séduit nos partenaires d'Amiens Métropole et on nous a proposé de démarrer un deuxième temps de notre collaboration que nous avons appelé le studio mobile BHNS.

Le studio mobile BHNS, ce n'est plus de la pédagogie ; c'est une sorte d'agence éphémère de conseil et d'accompagnement des services d'Amiens Métropole pour faire que le système d'information des voyageurs d'Amiens Métropole soit déployé largement de manière très cohérente avec des services séduisants pour ses usagers.

L'idée, c'était de travailler pendant une année ensemble de manière à ce que nos étudiants fournissent, à la fin de ce projet, de cette collaboration, un carnet de préconisations pour remettre en pièce jointe avec les appels à projets.

Ce studio mobile a rassemblé huit étudiants et nous avons souhaité le faire, l'installer au Quai de l'Innovation, ce qui a été une solution adoptée par Amiens Métropole, parce que cela nous paraissait être la meilleure manière de montrer ce que pouvaient faire des élèves qui ne sont pas des élèves informaticiens, mais qui prennent part dans l'évolution du numérique en proposant d'être les défenseurs des usagers et en permettant justement de pouvoir concevoir des services numériques qui soient adaptés aux usagers. Cette opération s'est extrêmement bien passée au Quai de l'Innovation et même a été prolongée un petit peu au sein de l'ESAD après.

Je vais passer la parole à Christina POTH et à Olivier CORNET pour vous expliquer maintenant le déroulement de cette partie que nous, on appelle d'entrepreneuriat étudiant et qui pour vous est une agence de conseil sur le futur système d'information voyageurs.

MME POTH : Ce qu'on voit ici, c'est la mise en place d'une collaboration extrêmement rare, je dirais, et vraiment très enrichissante entre les différents services de la ville d'Amiens et les étudiants qui ont travaillé dans le cadre de ce projet de BHNS, de ce studio mobile.

D'habitude, si on fait appel à une grande agence qui vient, qui fait des entretiens, qui repart et qui ensuite revient avec des propositions, on n'arrive pas forcément à des résultats comme on voit ici où on travaille sur plusieurs semaines avec les différents services de la ville d'Amiens qui rassemblent vraiment les services. C'est le cas d'un workshop qu'on a organisé au mois de juin 2017 où toute la ville, une quarantaine de personnes ont travaillé ensemble sur leur vision de la ville, donc à quoi ressemble la ville dans laquelle on vit aujourd'hui et comment on veut que ça ressemble à la ville qu'on va avoir demain et comment on vit ensemble.

M. CORNET : Sur la base de ces idées récoltées auprès des partenaires d'Amiens Métropole, le studio mobile a conçu une information voyageurs fonctionnelle constituée d'une part d'un volet transport mais également d'un volet territoire.

L'idée générale, elle peut se résumer comme ça : un système d'information voyageurs classique, ça permet en gros de dire comment on se rend à sa destination, par où passent les lignes de bus, à quelle heure passent les bus, etc. L'information aux voyageurs à haut niveau de service d'Amiens Métropole que le studio mobile a conçue, elle ajoute à ça l'information sur ce qui est intéressant sur le territoire. On parle donc ici d'information durable comme l'histoire, le patrimoine. C'est ce que vous pouvez voir là. À gauche, c'est un extrait des plans de lignes. Vous voyez donc les arrêts de la ligne, comme vous les trouvez actuellement sur les plans actuels, mais vous voyez aussi les pictogrammes marron qui indiquent les lieux d'intérêt à proximité de ces arrêts de bus.

Donc ça, c'était de l'information froide. Le patrimoine, c'est de l'information qui est là pour longtemps. On parle aussi d'information plus chaude, d'information en temps réel. Donc par exemple, l'événementiel et des services propres au numérique. On va pouvoir ainsi donner un accès dans l'espace public à l'information de l'agenda culturel, de l'agenda sportif ou touristique. À l'arrêt de bus, il va devenir possible, en plus de cette information, de trouver en quelques secondes

des services (le distributeur de billets le plus proche, le commissariat, les toilettes publiques). Et en deux clics – là, on parle d'un écran interactif à l'arrêt de bus – on va savoir, on va trouver le meilleur moyen de se rendre à ces lieux, à ces services, à ces événements selon le moyen de transport qui nous convient le plus et donc notamment les lignes de Bus à Haut Niveau de Service.

MME POTH : On voit ici un extrait d'un travail sur le plan des lignes. Vous voyez qu'il y a un travail qui a été effectué sur la lisibilité et sur des points précis comme l'intermodalité. On était en contact permanent avec des grands acteurs de terrain comme KEOLIS qui ont approuvé le système et qui ont confirmé la bonne lisibilité des propositions. En effet, on est toujours en train de veiller à la fois au transport et à l'information sur le territoire et le patrimoine.

M. CORNET : Là, les écrans que vous voyez, ce sont des captures d'écran de ce qu'il y aura affiché sur ces fameux écrans interactifs à l'arrêt de bus.

À l'arrêt de bus, il faut savoir qu'il y a deux types d'écrans. Il y a les écrans publicitaires que vous connaissez déjà, que vous avez sans doute déjà vus. Ce sont ces écrans, ce sont des télévisions qui affichent des pubs et qui proposent à la ville un temps de communication institutionnelle. On parle d'un autre type d'écran : ce sont vraiment les écrans interactifs sur lesquels on va trouver un certain nombre de services (calcul d'itinéraire, etc.).

Ces écrans, on les a présentés à JCDecaux et Clear Channel qui sont les grands acteurs et qui notamment concourent pour le marché public à Amiens. Il faut savoir que ces deux acteurs ont changé leurs habitudes et notamment pour JCDecaux, pour la première fois de leur histoire, sur ces écrans interactifs, ils ont choisi d'implémenter complètement, c'est-à-dire de développer complètement la proposition du studio mobile parce qu'ils ont reconnu le caractère innovant de cette proposition.

Je vous ai expliqué qu'il y avait deux types d'écrans, dont les écrans publicitaires où les prestataires proposent un temps de communication institutionnelle à la ville en plus de leurs publicités. Sur ce fameux écran interactif dont je vous parlais, le studio mobile a ajouté un petit bonus pour la métropole : il s'agit de l'écran de veille de ce dispositif. Vous savez que sur un écran interactif, quand on ne s'en sert pas, il y a un écran de veille qui se déclenche et donc la plupart du temps, ce qui est communément admis, c'est qu'on diffuse une vidéo ou voire un écran noir. Ici, nous, ce qu'on propose, c'est que lorsque personne n'utilise cet écran, il va afficher de l'information sur les événements à proximité de l'arrêt de bus. Pour ça, une interface spéciale sera mise à disposition d'Amiens Métropole, qui permettra également de communiquer des informations institutionnelles liées au territoire. Donc là, ici, par exemple, on voit l'exemple d'une déviation liée à des travaux à proximité. Donc là, on a de l'information concrète sur le territoire proche de l'arrêt de bus. On voit aussi, par exemple, la promotion d'une initiative du service espaces verts sur l'initiative « Plantez-moi » dont on a beaucoup parlé lors du studio mobile qu'on a mené l'année dernière.

MME POTH : Et voici une vue de ce que va être le démonstrateur place René Goblet qui va être mis en place cette année, qui permettra à la fois de tester les hypothèses qu'on émet et de récolter le retour des voyageurs et des utilisateurs, et de donner une vision de ce que peut être le transport de demain à Amiens avec une vue cohérente, avec la diffusion des informations d'une manière homogène. C'est quelque chose qui se mettra en place sur la place René Goblet cette année.

MME DENNYS : En conclusion, je dirai que l'enjeu pour les Amiénois et pour vous, aujourd'hui, c'est que ces idées, puisqu'elles sont allées jusque-là, jusqu'au carnet de préconisations et qu'elles ont été reconnues comme bonnes par les entreprises que vous recevez, ne soient pas déviées et qu'on puisse les mener jusqu'à leur terme, jusqu'à une vraie réalisation.

Il est absolument exceptionnel, en France, qu'un partenariat puisse aller aussi loin entre une école d'art et la ville qui le porte ! Et pour nos étudiants, ça a été une expérience extrêmement fertile puisqu'on a eu affaire à des jeunes gens qui se sont métamorphosés en jeunes professionnels en très, très peu de temps !

Je remercie infiniment l'ensemble des personnes des services de la ville qui ont été réunies et orchestrées par Frédéric CHARLEY et qui ont été d'une bienveillance incroyable et d'une générosité vis-à-vis de nos élèves pour apporter de l'information et pour que l'ensemble des propositions soient des propositions, cette fois-ci, réalistes et validées par les personnes, les prestataires que vous rencontrez.

M. GEST : Merci Madame la Directrice. Merci de vos propos.

Je pense qu'on ne peut que saluer ce genre d'initiative : travailler avec une de nos écoles, traduire une expérience, une expérimentation en quelque sorte des élèves dans quelque chose de concret qui va prendre vie dès cette année et qui va donc être un exercice d'expérimentation intéressant sur le fait de progressivement avoir des stations de bus intelligentes et qui vous donnent des tas d'informations, non seulement bien sûr sur les bus, mais sur la ville, sur les capacités d'activités locales, sur le tourisme ou sur toutes sortes d'informations, comme ça vient d'être dit à l'instant par un des intervenants.

Donc on est ravis d'avoir pu faire cette opération et je voulais, Madame la Directrice, que vous félicitez en notre nom l'ensemble des élèves qui chez vous ont participé à cette affaire. On en est très, très heureux !

Est-ce que Pascal RIFFLART a quelque chose à ajouter ?

M. RIFFLART : Si vous le permettez, Monsieur le Président.

Je voudrais simplement dire qu'il y a un maître mot qui revient souvent, c'est le mot « innovation ». Et ce mot-là, il faut y attacher beaucoup d'importance parce que pour des territoires de notre dimension, dans la situation dans laquelle nous sommes, il est essentiel que l'innovation soit l'arme qui nous permette d'exister et nous imposer dans cette cartographie qui devient de plus en plus complexe au niveau national. Il faut exister par l'innovation. Et exister par l'innovation quand on est soi-même capable de générer cette innovation et de la créer, je pense que c'est encore un plus.

Vous avez vu évidemment qu'il y a un système d'information des voyageurs, mais je voudrais qu'on ne retienne pas que ça parce que ça, c'est évidemment le contenu. Ce qui est très intéressant, c'est la façon dont va être donnée cette information et qui amène à une forme de personnalisation de cet outil au sein de la métropole amiénoise. On est très regardés parce qu'on a un projet qui est extrêmement innovant en matière technologique notamment par un tas de communautés, un tas d'agglomérations de notre dimension, puisqu'il répond à des problématiques de transport, des problématiques environnementales, des problématiques énergétiques mais aussi des problématiques économiques. Il ne faut pas se le cacher.

Et donc associer à ça finalement une forme de créativité locale qui peut quelque part ajouter au référencement de ce projet tant sur le plan, encore une fois, fonctionnel que sur le plan artistique puisque dans ESAD, il y a École supérieure d'art et de design, je pense que c'est un plus. C'est un plus pour la communauté de communes que nous sommes. C'est un plus aussi pour cette école parce que certes notre projet est regardé et donc par ce biais-là les équipements seront aussi

regardés. Et puis ça souligne aussi la capacité – je sentais presque un petit complexe à affirmer le succès de cette capacité à créer – à créer et c'est aussi, encore une fois, renvoyer que la Picardie peut être extrêmement créative tant au niveau de ses équipements technologiques que sa création artistique.

Madame le Maire le dit souvent : on va fêter les 800 ans de la cathédrale d'Amiens. Je pense qu'il faut assumer et affirmer notre capacité à avoir une créativité artistique qui peut faire référence au niveau national et international.

M. GEST : Merci mon cher collègue.

Je vais rouvrir la séance maintenant puisque nous pouvons le faire.

DONT ACTE

31 - AMIENS. PLACE RENE GOBLET. MISE EN PLACE D'UN DEMONSTRATEUR. CONVENTION.

M. GEST : Ce que je voulais vous proposer, puisqu'on a eu cette présentation du démonstrateur, c'est de mettre aux voix le rapport 31 qui est justement destiné à approuver le projet de démonstrateur qui précise son coût : 138 840 € pour la partie transport et une fourchette de 10 000 à 65 000 € pour la partie voirie en fonction du matériau qui sera choisi.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? Il y a René ANGER.

M. ANGER : Monsieur le Président, d'abord, oui, effectivement la séance est reprise mais ça n'empêche pas de féliciter l'ESAD pour son travail qui, une fois de plus, est remarquable !

Moi, j'aurai trois questions et interrogations.

D'abord une question sur un sujet qui n'a pas été traité dans la présentation mais qui est traité dans le dossier, qui est celui de la conciergerie. Ma question étant quèsaco ? Je veux dire à quoi on pense ? Qui la gère ?

La deuxième question, c'est : est-ce qu'on aura aussi une interface smartphone ? Je pense que la réponse est positive mais je préfère quand même poser la question. Parce qu'une des difficultés, c'est de convaincre les gens qui ne prennent pas habituellement le bus et c'est tout le problème des systèmes d'information. C'est qu'en fait les systèmes d'information sur les transports, en général, sont là où est l'offre de transports, mais notre problème c'est aussi d'amener des gens qui ne sont pas habitués à y venir. Donc il me semble qu'une interface smartphone pourrait être très utile pour effectivement les amener.

Et la troisième question est liée à la deuxième : est-ce qu'on envisage d'avoir une information vraiment multimodale du style – il faudrait l'avoir en temps réel, ça devient sportif – j'ai un train à 18 h 28, quel est le moyen de transport que je peux prendre qui me permet de ne pas rater mon train ou comment je fais ? Donc ce qui suppose un interfaçage avec la SNCF et peut-être effectivement d'intégrer les différents modes de déplacement possibles, ce que fait déjà un peu la SNCF dans certains cas où on propose des solutions avec le train, le car ou le covoiturage.

Voilà les trois questions que je voulais poser.

M. GEST : Entendu ! Monsieur HUTIN ?

M. HUTIN : Oui, merci Monsieur le Président.

Effectivement, pour compléter les propos de René ANGER, c'est effectivement reconnaître ce travail très intéressant de l'école de design d'Amiens, l'ESAD, et effectivement, sur cette délibération en elle-même, de voir comment va être recueillie et va nous être transmise aussi cette information, ce retour des usagers du bus qui vont pouvoir apprécier effectivement ce travail, voir s'il leur convient dans leurs déplacements quotidiens.

C'est vrai qu'actuellement avec les travaux, avec les modifications du réseau, c'est quand même très compliqué de pouvoir circuler en bus. Je ne vous dis pas ça parce que je suis un élu dit de l'opposition. Je suis un usager, je le constate et on me le relaie chaque jour. C'est compliqué pour un usager lambda. C'est compliqué aussi pour les personnes à mobilité réduite. Il y a des aménagements qui sont faits pendant les travaux. Les fauteuils roulants ne peuvent plus du tout prendre le bus. Je vous le signale. C'est quand même quelque chose d'assez embêtant.

M. GEST : Y a-t-il d'autres remarques ou questions sur ce rapport ? Je donne la parole à Pascal RIFFLART.

M. RIFFLART : Concernant la conciergerie, je ne ferai pas l'insulte de décrire ce que c'est une conciergerie quand même : c'est un endroit où on stocke un certain nombre de choses, où il y a un concierge qui détient les clés qui permettent d'ouvrir ce qui est détenu. Donc la mission première de cette conciergerie, c'est en effet finalement d'installer un concierge qui sera présent aux heures de pointe du réseau pour qu'il puisse rendre un certain nombre de services qu'un concierge peut rendre. Ces services peuvent être évidemment de gérer un certain nombre de casiers pour un certain nombre de déposes, un certain nombre d'éléments, de garder éventuellement des paquets, des colis, etc. Demain, il peut aussi devenir un endroit de stockage de courses faites et livrées par les commerçants qui seront retirées à cet endroit-là. Enfin il y a tout un usage de conciergerie classique.

Et deuxièmement, peut-être aussi une mission un peu plus ludique, un peu plus pédagogique, un peu plus divertissante. Je sais que j'ai vu passer les très nombreux projets qui sont imaginés autour de cette conciergerie qui va plutôt vivre au fur et à mesure de son évolution. Là, on n'est pas sur des projets qui sont totalement figés. Ce n'est d'ailleurs pas l'objet du dossier. Cette conciergerie pourrait très bien, en effet, participer à des formes de regroupement d'animations, et j'ai vu quelque chose passer autour des échanges de graines, enfin des choses comme ça. Donc c'est plutôt créer une interface qui soit un peu ludique ou culturelle ou divertissante ou conviviale pendant des temps d'attente de bus qui peuvent être parfois longues, comme le soulignait Monsieur HUTIN. Mais dans cet objectif-là, au moment où ce sera construit, je pense que les travaux seront terminés.

Concernant le smartphone, oui, il y a une évolution qui est prévue sur un smartphone. Ça ne rentre pas dans ce dossier puisqu'évidemment le coût n'y est pas détaillé.

Et enfin l'information multi-voyages, René ANGER, ce que tu disais, je crois que ce n'est pas la mission, là, de cette conciergerie. Je crois qu'il ne faut pas partir sur des missions tous azimuts qui ne me semblent pas être du ressort de ce partenariat avec l'ESAD. Par contre, il est évident que d'autres outils sont en train de se mettre en place – je pense à l'application Moovit qui a été lancée notamment par KEOLIS – qui font qu'on travaille évidemment à une plus grande cohérence au niveau de l'information et à un partage de cette information notamment au niveau des trains.

Je crois que ça, ce sera plutôt sur cette application Moovit qui a été lancée par KEOLIS il y a maintenant un an, que je vous conseille d'ailleurs d'utiliser, qui fonctionne très bien et qui, à mon avis, rentrera plus dans ce cadre de service.

Monsieur HUTIN, je ne peux que constater comme vous qu'il y a des problèmes de retards, de difficultés de circulation. Je crois qu'il faudrait être tout à fait sadomasochiste pour ne pas le dire.

Maintenant, je crois que l'ampleur des travaux est évidemment la cause d'un certain nombre de ces retards. On n'a pas des résultats catastrophiques, encore une fois, au niveau de la fréquentation du bus, puisque janvier et février avaient même vu une progression du nombre de voyageurs. C'est difficile, c'est sûr. Mais je pense que les Amiénois sont en train de voir leur ville se transformer. Au fur et à mesure de l'avancement de ces travaux, on voit plutôt des messages qui sont plutôt extrêmement positifs. Il y a quelques très belles places qui sont en train de devenir visibles. Il y a des couloirs de circulation qui sont en train d'être visibles. Il y a des aménagements qui se terminent, je pense par exemple à Saint-Leu qui est terminé, où on a finalement maintenant une adhésion de... enfin comment dirais-je... les Amiénois se félicitent plutôt du résultat. Je pense, encore une fois, que la période a été difficile mais je pense qu'elle a été relativement courte et que le bilan attendu me paraît extrêmement positif et me semble être a priori bien vécu par les Amiénois et correspond à leurs attentes.

M. GEST : Merci, mon cher collègue, de ces précisions.

Un petit retour très court de René ANGER.

M. ANGER : Monsieur, je voulais juste donner le sens de ma question sur la conciergerie. Je veux dire que la question que je me pose, c'est comment ça va être exploité et à partir du moment où on est dans une logique de préfiguration, il ne serait pas complètement idiot de penser à l'exploitation : est-ce qu'on fait ça en régie ? Est-ce qu'on le concède ? Qui va le faire ? Je ne vous demande pas forcément une réponse là mais... Simplement, si on fait une boîte pour aller très vite sans penser à l'exploitant qui va s'en servir, en général, ça ne marche pas très bien. C'est juste ce que je voulais dire.

M. RIFFLART : Monsieur le Président, je peux prendre la parole ?

Concernant cette conciergerie, celle-ci – parce que je pense que c'est un concept qui peut s'élargir, je pense notamment aux gares où il peut se passer des choses – sera gérée en régie, c'est-à-dire par Amiens Métropole.

M. GEST : Merci.

Pas d'autre(s) question(s) ? Je vais donc mettre aux voix ce rapport 31.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MARS 2018. APPROBATION.

M. GEST : Et nous allons revenir tout de suite au rapport n° 4 qui concerne le compte rendu de la réunion du 15 mars 2018. Y a-t-il des remarques à formuler sur ce compte rendu ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 8 mars et le 5 avril dans le cadre des délégations qui m'ont été confiées par délibération du 17 avril 2014.

Avez-vous des remarques à formuler ? Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui. C'est concernant la décision n° 10, le contrat de prestations pour le Tour de France avec la société du Tour de France. On n'a pas le dossier. On a juste la décision. On n'a pas les modalités de ce contrat. Et puis comme c'est la deuxième fois qu'on accueille le Tour de France, je voulais savoir si vous aviez prévu de présenter un bilan de la première fois où le Tour de France est venu pendant votre mandat et puis bien sûr ce que vous en attendez pour le 14 juillet.

M. GEST : Je ne sais pas ce qu'il y avait exactement. Il manquait éventuellement le contenu de la convention, non ? C'est ça ? C'est la convention que nous avons signée la semaine dernière d'ailleurs avec Christian PRUDHOMME, le directeur du Tour de France, qui est une convention identique à celle que nous avons signée en 2015. D'ailleurs, elle est identique sur le fond et sur le montant de la participation de la métropole.

Je peux simplement vous dire que c'est très difficile à chiffrer les retombées. Mais ce que je peux vous dire d'ores et déjà, c'est qu'une étape du Tour de France, en termes d'hôtellerie/restauration, c'est trois fois ce que nous accordons à la société du Tour de France, c'est-à-dire que c'est environ 300 000 € pour une étape. D'accord ? Ça, c'est uniquement pour l'hôtellerie/restauration.

Et après, vous avez des tas de retombées et la première des retombées, c'est que... Mais il faut aimer le vélo, Monsieur HUTIN, bien sûr ! Mais comme nous, on aime ça, on va regarder le Tour de France et à chaque étape du Tour de France, vous avez 190 pays dans le monde ou 195, je ne sais plus exactement, qui retransmettent cette épreuve. C'est-à-dire que vous allez avoir en plus des images, cette année, formidables puisqu'il est très rare qu'une arrivée d'étape traverse de manière aussi longue une agglomération, puisque de l'entrée dans l'agglomération à Salouël, vous avez maintenant une très belle borne. C'est notre collègue, Jean-René HÉMART, qui la brique tous les jours ! Vous allez avoir 7,8 kilomètres de circuit et c'est vraiment quasiment un circuit parce qu'on fait, vous l'avez vu, la rue Jean Moulin, les boulevards extérieurs, la rue Saint-Fuscien, le boulevard de Belfort, le boulevard d'Alsace-Lorraine jusqu'à Saint-Leu, ensuite la traversée de Saint-Leu pour aller jusqu'à l'ESIEE et remonter ensuite pour l'arrivée en haut du boulevard Faidherbe. Vous allez avoir des images formidables ! On s'est rendu compte d'ailleurs – on ne fait pas toujours attention –, en reconnaissant le parcours, l'autre jour, qu'en descendant la rue Jean Moulin, on a une vue formidable sur la cathédrale au fond. C'est la même chose sur la rue Saint-Fuscien. Ça va faire de très belles images ! Ça, les images, ce sont des millions de téléspectateurs, et à la minute d'antenne, ça n'a pas de prix, si vous voulez.

Alors les retombées, je ne sais pas vous dire ce que ça veut dire. Mais enfin, si depuis des années, les étapes du Tour de France reçoivent un accueil extrêmement favorable des communes qui sont éventuellement traversées, si la communication dans le monde entier sur le Tour de France est absolument inégalée – c'est supérieur même aux Jeux olympiques, c'est vous dire ! –, à part peut-être la finale du 100 mètres en athlétisme, mais sinon c'est exceptionnel ! Donc c'est un choix d'attractivité de l'agglomération et nous l'avons eu il y a trois ans. Et cette année, nous avons une chance supplémentaire : c'est que c'est le 14 juillet. Le 14 juillet, c'est une fête bien sûr, notre fête nationale, mais ça va être une très belle fête parce que vous savez peut-être, si vous suivez le vélo

mais je n'en suis pas sûr, que quelquefois, le 14 juillet, le vainqueur est un Français et on est tous évidemment en train de rêver d'une victoire d'un Français le 14 juillet !

C'est un choix. Vous pouvez très bien le contester. C'est votre droit le plus strict. Je pense que le rapport « qualité/prix », si je puis m'exprimer ainsi, d'une étape du Tour de France est sans commune mesure avec quelque événement autre que vous pouvez éventuellement accueillir.

Évidemment il y a une réserve : c'est qu'on espère que cette fois-ci il fera le temps d'aujourd'hui et non pas quasiment, comme il y a trois ans, la seule étape de pluie qui a évidemment largement gâché la fête, pas au moment de l'arrivée mais plutôt sur les événements annexes du soir.

Et puis j'en ajoute une autre parce qu'il peut arriver qu'il y ait des gens qui passent leur temps à dire qu'on ne peut pas circuler dans Amiens : si on pouvait éviter de ficher la trouille à tout le monde, comme ça a été fait il y a trois ans, au point de dire que ce n'est plus la peine de descendre en ville ce jour-là et qu'il faut prendre des RTT parce que... Là, il n'y aura pas besoin d'en prendre : c'est un jour férié. Mais on pourra parfaitement descendre en ville et on pourra parfaitement accéder aux autres fêtes et animations qui auront lieu ce soir-là dans la foulée et notamment au feu d'artifice qui clôturera cette journée.

Voilà ce que je voulais vous dire en réponse à votre observation sur la décision que j'ai été amené à prendre concernant le Tour de France.

Y a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix le point 5. Il n'y a pas de vote. Je ne m'y ferai jamais, excusez-moi ! J'aime bien voter, c'est pour ça ! C'est la démocratie.

DONT ACTE

6 - ASSOCIATION DES DEUX RIVES. SUBVENTION 2018.

M. GEST : Je vous propose, pour cette année 2018, dans le cadre du soutien aux associations de l'agglomération menant des actions à l'international, de renouveler notre aide accordée à l'association des Deux Rives.

Je vous rappelle que les Deux Rives, c'est la région, au Maroc, des provinces de Driouch et Nador, dans le Rif, dont sont originaires la quasi-totalité de nos compatriotes aujourd'hui et des habitants venant du Maroc qui effectivement sont à 95 % issus de cette région. Nous leur accordons donc une subvention de 14 000 € au regard des déclarations d'intention signées entre Amiens Métropole et ces provinces.

Madame Brigitte FOURÉ ?

MME FOURE : Oui, je voulais en profiter pour dire qu'aujourd'hui, dans le cadre d'actions qu'ils mènent régulièrement sur le territoire amiénois, il y avait une délégation de Driouch qui était présente à Amiens et qu'il y avait un très beau festival intergénérationnel qui se déroulait dans le quartier Saint-Pierre, salle Valentin Haüy, avec les élèves de toutes les écoles d'Étouvie, des écoles de Longpré et du collège Rosa Parks. C'était une très belle manifestation avec la participation de parents et de personnes retraitées. Étouvie était également partie prenante de cette opération. J'ai eu l'occasion de l'inaugurer ce matin et ensuite je sais qu'un certain nombre d'élus sont passés. C'est une très belle manifestation et je trouve que travailler sur

l'intergénérationnel, c'est aussi un joli clin d'œil ; travailler sur les deux rives aussi des générations différentes.

M. GEST : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix ce rapport.

ADOPTE

Observations :

M. DUPILLE et Mme BOUVET se sont abstenus.

7 - ASSOCIATION CAP-VERT AMIENS (ACVA). SUBVENTION 2018.

M. GEST : L'Association Cap-Vert d'Amiens sollicite, pour l'année 2018, l'attribution d'une subvention en soutien des actions de coopération solidaire qu'elle mène au Cap-Vert. Cette demande s'inscrit dans la continuité des projets de coopération solidaire déjà cofinancés par Amiens Métropole et autres partenaires tels que l'agence de l'eau Artois-Picardie, l'Agence Française de développement et labélisés par l'ONU.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver le versement d'une subvention de 12 000 € pour l'année 2018. Ce montant est supérieur à celui de 2017, qui était de 10 000 €, mais il prend en charge le déplacement au Cap-Vert.

Je dois d'ailleurs saluer plusieurs choses.

En dehors des actions qu'on mène déjà ou qu'on favorise avec l'Association Cap-Vert d'Amiens et leurs correspondants là-bas qui tournent beaucoup autour des problématiques de l'eau et de l'assainissement, nous avons récemment envoyé un container de matériaux et de matériel scolaire notamment et informatique qui étaient des éléments qui étaient promis à la réforme dans nos services.

Et puis je remercie le professeur JARDÉ d'être allé lui-même donner des formations, il n'y a pas longtemps, et opérer, je crois, gratuitement des personnes là-bas. Ça répond tout à fait aux projets que nous avons formés avec le président de Santa Catarina, qui a changé depuis. Mais j'avais souhaité qu'on puisse diversifier nos interventions un peu en milieu scolaire, quand on sait l'état extrêmement dégradé des moyens des écoles là-bas. Et bien sûr il nous avait demandé également, dans le domaine de la santé, d'intervenir et je me réjouis qu'Olivier JARDÉ ait pu rendre ces services éminents localement.

J'en ai terminé avec ce rapport.

Qui a des questions ? Il n'y a pas de question. Je le mets aux voix. Si vous manquez de précisions, n'hésitez pas à nous en demander.

ADOPTE

Observations :

M. DUPILLE et Mme BOUVET se sont abstenus.

8 - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES. DESIGNATION DES REPRESENTANTS.

M. GEST : La Commission Locale d'Évaluation des charges transférées est composée des membres des conseils municipaux des communes qui composent la communauté d'agglomération Amiens Métropole et chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Avec l'arrivée des nouvelles communes début 2018, il convient de fixer à nouveau la composition de cette CLECT. En fait, ce sont les membres de la commission finances qui la composeraient, et, si la commune n'a désigné aucun représentant au sein de cette commission finances, c'est alors le maire qui la représenterait.

Souhaitez-vous que je lise la composition qui est proposée ? Il n'y a pas d'enthousiasme dans ce domaine ! Elle figure dans la délibération qui vous a été transmise.

Pour votre totale information, c'est la CLECT elle-même qui désignera en son sein son président.

Vous avez la liste totale représentant chacune de nos communes.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - ESPACES NATURELS SENSIBLES. CHANTIER DE JEUNES BENEVOLES 2018. SUBVENTION A LA MAISON POUR TOUS, CENTRE SOCIAL DE RIVERY. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Je vous propose, mes chers collègues, d'attribuer une subvention de 1 500 € à la Maison pour Tous, Centre social de Rivery, dans le cadre du chantier de jeunes bénévoles qui se poursuit en 2018.

Comme habituellement, ce projet consisterait à faire travailler un groupe de 15 jeunes, pendant environ 20 heures hebdomadaires, du 9 juillet au 1^{er} août 2018, sur un programme de travaux devant contribuer à la préservation d'espaces naturels, accompagné d'une sensibilisation à la sauvegarde, à la gestion et à la mise en valeur de ces espaces naturels.

Je vous propose également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci mon cher collègue.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 - ÉTUDE DE PREFIGURATION D'UN CONTRAT D'OBJECTIF DECHET ÉCONOMIE CIRCULAIRE. APPEL A PROJET ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE. DEUXIEME ETAPE.

M. DESSEAUX : En continuité de l'appel à projets « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », Amiens Métropole souhaite aller plus loin vers la démarche d'économie circulaire sur son territoire en contractualisant avec l'ADEME Hauts-de-France un contrat d'objectifs déchets économie circulaire.

L'objectif de l'étude de préfiguration proposée par l'ADEME permet à la collectivité de pouvoir prendre un temps de réflexion afin de construire un projet de territoire permettant d'économiser et de mieux valoriser ses ressources et de s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire.

Cette étude peut être financée par l'ADEME à hauteur de 70 %.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la démarche qui vise à contractualiser un CODEC avec l'ADEME ainsi que le lancement de l'étude de préfiguration de ce CODEC.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'ADEME les financements concourant à la réalisation du dispositif et de l'autoriser également à signer tout acte et document se rapportant à la présente délibération.

M. GEST : Merci mon cher collègue.

Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui, merci Monsieur le Président.

C'est simplement pour vous dire effectivement que c'est intéressant que ce travail soit continué. Il y a un gros travail de fait par les services. Je fais partie de la commission – vous l'avez souhaité – et j'y participe activement.

J'ai juste une question puisqu'on n'a pas eu de commission développement durable préparatoire, puisqu'il n'y avait pas beaucoup de dossiers : est-ce que cette étude va être menée en interne ou avec une prestation extérieure ? C'est juste une question technique.

M. DESSEAUX : Oui, c'est l'ADEME. Il y a une prestation extérieure. En effet, comme pour la première étape, il y a une prestation extérieure.

M. GEST : Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Effectivement, on remercie les services et les élus qui suivent ça : Monsieur HUTIN, le vice-président qui s'engage beaucoup, et certains collègues aussi. On peut tous les remercier.

C'est une opération qui en plus fonctionne bien et qui a suscité l'intérêt de pas mal de familles et c'est en cela très significatif.

Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

11 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR HYGIENE, SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL.

MME FOURE : Dans le cadre de la prévention des risques professionnels et afin de protéger la santé et la sécurité des agents sur leur lieu de travail, je vous propose d'approuver le règlement intérieur qui fixe les dispositions générales et les règles applicables en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail dans la collectivité.

C'est un document qui a été évidemment étudié au sein du comité hygiène, santé et sécurité au travail présidé par Clément STENGEL et qui est ensuite passé en comité technique. C'est pourquoi on peut maintenant présenter une délibération dans notre conseil.

Il conviendrait également d'autoriser Monsieur le Président à signer ce règlement.

M. GEST : Merci.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018. MISE EN PLACE DU VOTE ÉLECTRONIQUE.

MME FOURE : Là, je crains que ce ne soit pas exactement le même vote !

Il s'agit des élections professionnelles 2018 et de la mise en place du vote électronique.

Après consultation des organisations syndicales en février dernier et avis du comité technique du 10 avril 2018, il vous est proposé d'adopter le principe du vote électronique comme moyen exclusif d'expression des suffrages lors des élections professionnelles du 6 décembre 2018.

Dans ce cadre, la collectivité recourra à un prestataire par le biais d'un marché de prestations de services.

À titre indicatif, le coût moyen pour la mise en place du vote électronique exclusif pour les agents d'Amiens Métropole n'excédera pas les 25 000 €, estimation basée sur les tarifs moyens du marché.

La mise en place du vote électronique fera l'objet d'une délibération complémentaire ultérieure, après choix du prestataire, et ce, de manière à préciser les modalités techniques précises qu'implique le vote électronique, tel qu'exigé par l'article 4 du décret n°2014-793 du 9 juillet 2014.

Je voudrais d'ores et déjà préciser un certain nombre de choses.

Jusqu'à présent, le vote étant un vote classique dans le bureau de vote, il imposait donc aux agents de se déplacer. Vous savez que nous avons des agents qui sont aux quatre coins de la métropole et qui donc devaient se déplacer en un lieu unique. La dernière fois, je crois qu'il y avait le bureau de vote au Coliseum, ce qui posait des difficultés pour un certain nombre d'agents et nous, nous souhaitons évidemment qu'il y ait le taux de participation le plus élevé possible. Tout en sachant fort bien que ce taux de participation est malheureusement assez limité de manière générale pour ce type d'élection, comme c'est le cas dans toutes les collectivités malheureusement, comme c'est le cas aussi pour les élections étudiantes ou d'autres encore. Néanmoins, il nous semble important qu'on puisse permettre l'accès le plus facile possible de l'ensemble de nos agents à ce vote.

Les agents qui sont dans un bureau ont évidemment facilement accès à Internet puisqu'ils sont reliés, ils sont dotés d'équipements dans le cadre de leur travail et donc ils peuvent facilement procéder à un vote électronique. D'autres agents n'ont pas cette facilité. Donc pour ces agents, évidemment, des lieux seront prévus et feront l'objet d'une délibération ultérieure. Des lieux seront prévus un peu partout dans la ville, je pense en particulier probablement dans les mairies de

secteur, pour permettre l'accès libre des agents qui le souhaitent à un outil, un ordinateur en l'espèce, qui leur permette de voter dans de bonnes conditions. Je précise que beaucoup d'agents, comme beaucoup de nos concitoyens, sont dotés d'iPhone et peuvent aussi voter depuis leur iPhone.

Pour être tout à fait claire avec vous, lors du passage du dossier en CT, une organisation syndicale s'est élevée contre ce vote électronique. Il s'agit de la CGT. D'autres organisations syndicales, elles, ont émis un avis favorable. On a abouti à un vote en CT moitié-moitié, donc autant de votes pour (7) que de votes contre (7). Je vous rappelle qu'en CT ne votent que les organisations syndicales et pas les représentants des élus ou de l'administration.

Moi, il me semble que ce mode de vote est un mode moderne qui permet à chacun d'accéder facilement et très confortablement au vote puisque chaque agent est doté de deux codes : un premier code qui lui permet d'accéder à l'urne et un deuxième code qui lui permet de voter. Donc, c'est totalement sécurisé et vraiment maintenant ce n'est plus expérimental. Bon nombre d'organismes et d'organisations utilisent ce vote électronique qui présente en outre l'intérêt d'être très rapide pour le dépouillement puisqu'à l'instant t où on dépouille, on appuie sur un bouton et on sait exactement quels sont les résultats. Donc je pense que c'est la sécurité, la fiabilité et puis aussi la facilité d'accès à l'outil plus facilement que par le vote classique qui suppose un déplacement des agents qui est problématique pour un certain nombre d'entre eux.

Voilà ce que je voulais préciser.

M. GEST : Merci de ces précisions.

Monsieur LESSARD m'a demandé la parole, puis Madame LEPRESLE.

M. LESSARD : Merci Monsieur le Président. Il s'agit de donner quelques explications avant notre vote.

On a bien compris que là il ne s'agit pas de machines à voter dont nous avons en 2007, je me rappelle, par une action vigoureuse, éviter l'emploi sur Amiens pour des élections politiques. Le débat avait été très, très intéressant d'ailleurs et couronné de succès. Il s'agit donc d'un vote par Internet, comme vous l'avez expliqué.

J'aurai trois remarques.

Je ne suis pas très convaincu par les arguments sur le fait que ça coûterait moins cher à la collectivité. Le coût nous paraît similaire. Il y a de l'investissement. Ça peut se discuter. Nous avons eu le débat là-dessus en commission. J'en suis sorti avec à peu près le même avis sur cette question : c'est qu'on est dans des coûts comparables.

Ensuite, contrairement à ce que l'on pourrait penser, il y a des contre-exemples d'ampleur qui ont montré que non seulement la participation n'augmentait pas mais qu'elle avait même plutôt tendance à baisser du fait de l'emploi de ce système. Alors il faudra faire un bilan si vous décidez d'utiliser ce système.

Ensuite, nous pensons que cette façon de procéder n'offre pas toutes les garanties quant au contrôle de son vote par l'électeur. C'est effectivement l'écueil avec ce type de système. Surtout avec ce que l'on apprend tous les jours sur les dérives de l'utilisation du numérique dans la sphère démocratique entre autres.

Donc nous, nous pensons qu'il ne faut pas banaliser l'emploi de ce système de vote sur lequel beaucoup de pays qui étaient pionniers s'étaient avancés très loin et ont fait machine arrière. On n'est pas contre le progrès bien sûr et l'utilisation du numérique, mais on est contre l'utilisation du numérique dans ce domaine particulièrement où notre système a démontré sa fiabilité, celui du contrôle par l'électeur du geste de voter et de la possibilité de contrôler le résultat et la transparence immédiate qu'offre le système dans des bureaux de vote.

Comme vous l'avez dit, comme deux organisations syndicales sur quatre l'ont refusé, nous voterons contre cette délibération.

M. GEST : Merci. Marion LEPRESLE ?

MME LEPRESLE : Oui, merci Monsieur le Président.

C'est pour dire également que nous sommes contre le vote électronique en général et en particulier pour le vote aux élections professionnelles pour des raisons similaires à celles qu'évoquait Jacques LESSARD.

Il n'est pas vrai que c'est un système fiable : il y a des études qui ont montré qu'il y a beaucoup plus d'erreurs qu'avec un vote avec une urne et des papiers. Il n'est pas vrai non plus que le vote est simplifié. Pour l'avoir vécu dans le cadre d'élections professionnelles aussi, je peux vous dire que ce n'est pas du tout simple justement pour des gens qui ne sont pas habitués à utiliser l'ordinateur parce qu'à chaque fois, pour voter, il faut avoir un code, retrouver son numéro. Tout autant que l'éloignement physique, ça peut aussi tout à fait décourager le vote et je ne suis pas sûre du tout que le taux de participation augmente de cette façon-là.

On n'a pas de possibilité de vérifier les résultats et pas de possibilité non plus de contrôler la fraude éventuelle, donc c'est tout à fait inutile.

Et quand on dit qu'on veut simplifier les modalités d'accès au vote, j'estime que ce n'est quand même pas très compliqué de se déplacer pour voter dans un bureau de vote. On ne va pas non plus trop simplifier, ce qui reviendrait à supprimer la démocratie.

Donc nous, on votera contre.

M. GEST : Merci. Oui, Monsieur DUPILLE ?

M. DUPILLE : Oui, j'ai une petite question pratique. Madame FOURÉ a dit qu'il y avait des points de vote notamment dans les mairies de quartier, alors ma question est simple : est-ce que l'agent a le choix entre voter de façon électronique ou alors la possibilité d'aller dans un bureau de vote ? Et comment vous définissez celui qui n'a pas le moyen électronique sous la main, si je puis dire ?

M. GEST : Y a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ? Je donne la parole à Brigitte FOURÉ pour la réponse.

MME FOURE : Je vais reprendre un certain nombre d'arguments qui ont été développés successivement par les trois intervenants.

Tout d'abord, Monsieur LESSARD a parlé du coût. Vous avez noté que je n'ai absolument pas dit que le système en question était moins coûteux, plus coûteux ou aussi coûteux que le système

utilisé précédemment. Je me suis contentée de dire quel était le coût envisagé de ce vote parce qu'il faut quand même que vous vous prononciez en connaissance de cause, mais ce n'est pas un argument de nature financière qui nous amène à proposer aujourd'hui le vote électronique. C'est vraiment une question de nature pratique : c'est l'accessibilité au vote.

Et du coup je réponds à la question du déplacement soulevée par Madame LEPRESLE. Madame LEPRESLE, je pensais que vous connaissiez bien quand même le fonctionnement d'un certain nombre de services et notamment le service dans lequel nous avons les écoles. Le personnel de service qui travaille dans les écoles a des horaires que vous connaissez, il a le sens du service public et il y a des moments où il ne peut pas se déplacer facilement. En outre, bon nombre d'entre eux ne sont pas motorisés, sont amenés à utiliser des moyens de transports en commun qui sont encore, pour l'instant, disons perfectibles. Et par conséquent, vous savez comme moi qu'il n'est pas du tout aisé pour les agents des écoles (mais je pourrais aussi dire les agents du service nettoyage, les agents des espaces verts ou d'autres encore) d'aller se déplacer pour aller voter. Ça va leur prendre une heure de leur temps de travail, des déplacements qui sont assez compliqués. Donc, je pense que c'est vraiment un atout que de pouvoir voter facilement, simplement en ayant accès à un outil informatique.

Je réponds du coup à Monsieur DUPILLE en disant que les agents n'auront pas le choix entre le vote électronique et le vote à l'urne. J'ai bien indiqué qu'il y aurait des outils électroniques qui seraient mis à disposition des agents dans un certain nombre de lieux, notamment les mairies de secteur, parce qu'il nous semble qu'un certain nombre d'agents ne sont pas nécessairement dotés, sur leur lieu de travail ou chez eux, d'un ordinateur avec une connexion Internet et qu'il nous semble donc logique de leur permettre de faciliter cet accès. Donc, ils auront accès à un ordinateur qui leur permettra de voter dans les mairies de secteur probablement, mais les lieux seront déterminés dans une délibération ultérieure. Mais ils n'auront pas un choix entre le vote électronique et le vote à l'urne. D'ailleurs, je crois que j'ai utilisé le terme « principe du vote électronique comme moyen exclusif d'expression des suffrages lors des élections professionnelles du 6 décembre 2018 ».

Ensuite sur la question de la sécurisation du vote, évidemment c'est un sujet extrêmement important que celui de la lutte contre la fraude. Mais que je sache, le vote papier n'a jamais exclu la fraude, sinon nous n'aurions pas, dans les bureaux de vote, et nous sommes habitués depuis de longues années, la présence d'assesseurs représentant la ville et les différents candidats. C'est bien justement pour s'assurer qu'il n'y a pas de fraude, notamment au moment du dépouillement. Donc là, on n'a pas ce risque-là au moment du dépouillement puisque, encore une fois, ceci est placé sous le contrôle d'un bureau d'études extérieur qui intervient et c'est ce bureau d'études qui donne, je l'ai dit tout à l'heure, deux codes différents.

J'imagine que bon nombre d'entre vous ont déjà voté. Moi, ça m'est déjà arrivé de voter, notamment dans mon parti politique, à plusieurs reprises de cette façon-là. C'est très, très simple. On a un premier code que l'on utilise. On va sur un site. On utilise un premier code pour accéder, comme je le disais tout à l'heure, à l'urne et un deuxième code qui permet de voter. On vous indique bien, si vous suivez les consignes, les éléments pour vous permettre de voter en connaissance de cause et pour ne pas vous tromper de candidat ou de liste pour que vous soyez donc vraiment sécurisé. Et puis ensuite vous votez en un seul clic.

Voilà ce que je voulais dire.

Donc c'est très simple. Je vous invite vraiment à aller voir sur des sites qui expliquent la façon de procéder. Vraiment ça n'est pas du tout rébarbatif, au contraire ! Et donc c'est pour ça qu'il nous

semblait utile de préconiser ce vote qui, je le rappelle, a eu l'agrément de la moitié des membres du comité technique.

M. GEST : Merci de ces précisions fort utiles.

Je vais donc mettre aux voix ce rapport.

ADOPTE

Observations :

M. LESSARD, Mme ANNOOT, M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD), M. HUTIN et Mme LEPRESLE ont voté contre.

Mme BERGER et M. ANGER se sont abstenus.

M. GEST : Je dois dire que nous avons eu, dans une rencontre avec une formation syndicale, Brigitte FOURÉ et moi-même, un témoignage d'un agent qui mettait pratiquement deux heures sur son temps de travail pour pouvoir aller voter, pour se déplacer, etc. Donc franchement, je pense que la simplicité du dispositif devrait nous amener à une progression de la participation et donc c'est ce que nous souhaitons. Il restera à évaluer les résultats de cette participation au lendemain du scrutin.

13 - MISE A DISPOSITION DE DEUX CADRES DE LA DIRECTION DES FINANCES ET D'UN CADRE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES AUPRES DE DIVERS ETABLISSEMENTS. CONVENTION.

MME FOURE : C'est un point qui probablement ne posera pas les mêmes débats, ne suscitera pas les mêmes débats.

Dans le cadre des relations de coopération entre la communauté d'agglomération Amiens Métropole et divers établissements publics et syndicats mixtes, je vous propose de mettre à disposition de ces derniers un cadre de la direction des affaires juridiques et générales ainsi que deux cadres de la direction des finances à raison de 20 heures par mois. Cette mise à disposition se ferait à titre gratuit.

Il convient d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

C'est une mesure administrative qui vise simplement à organiser les délégations de signatures.

M. GEST : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : Je remercie Brigitte FOURÉ. Je vais donner la parole, en remplacement d'Hubert DELARUE, à Sonia HAMADI qui va nous présenter les rapports 14 et 15 ensemble, car ils sont de nature identique, mais nous voterons séparément bien sûr ces deux rapports.

14 - QUALIFICATION DE LA MISSION LOCALE INSERTION FORMATION EMPLOI DU GRAND AMIENOIS (MLIFE) EN QUALITE DE SERVICES D'INTERET ÉCONOMIQUE GENERAL (SIEG)

MME HAMADI : Monsieur le Président, chers collègues, effectivement, il s'agit pour le point 14 de qualifier la MLIFE en qualité de Service d'Intérêt Économique Général, et pour le point 15, de sécuriser le PLIE en qualité de SIEG.

Le SIEG est une norme européenne qui permet à une collectivité de confier à un organisme public ou privé une mission d'intérêt général.

Ces deux délibérations sont l'aboutissement de travaux engagés par le comité de pilotage mis en place en septembre 2016 afin de réfléchir à l'évolution du PLIE suite à la perte de statut d'organisme intermédiaire durant l'été 2014 au profit du conseil départemental en ce qui concerne notamment la gestion du FSE inclusion.

La perte de statut d'organisme intermédiaire a entraîné pour le PLIE une perte de moyens financiers. Les liens avec les partenaires naturels du PLIE, à savoir Pôle Emploi, la DIRECCTE et les structures de l'IAE, ont été fragilisés et il était nécessaire de les revitaliser. Et la gouvernance du PLIE devait être renouvelée.

Le comité de pilotage, qui a rendu ses conclusions en septembre 2017, a décidé de confier la gestion opérationnelle du PLIE à la MLIFE en lui donnant les moyens d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de la politique territoriale de l'insertion et de l'emploi sur la base de quatre missions essentielles :

- Organiser et mettre en œuvre des parcours d'insertion réussis ;
- Organiser un accompagnement de proximité de qualité par un référent unique ;
- Mobiliser une ingénierie financière et technique de projets durables d'insertion dans l'emploi ;
- Mobiliser les partenaires institutionnels et les employeurs sur un territoire.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2018, le PLIE a été confié, suite à la passation d'un marché public, à la MLIFE afin d'en assurer le pilotage, l'animation et la mise en œuvre opérationnelle des actions d'accompagnement sur le territoire d'Amiens Métropole.

Considérant que pour pérenniser cette action, il est nécessaire de sécuriser le transfert juridique de cette mission d'intérêt général auprès de la MLIFE, Amiens Métropole propose d'organiser un SIEG pour le PLIE et ce, pour les motifs suivants :

- Le PLIE sera reconnu comme un SIEG permettant ainsi à chacun des partenaires financiers actuels et à venir de contractualiser avec la MLIFE sur cette base juridique sans passer par l'organisation d'un marché public ;
- Le PLIE est confié à la MLIFE, par voie de délibération, en SIEG, délibération constituant le mandat par lequel la puissance publique confie cette mission à la MLIFE. Dans ce cadre, le mandat de SIEG garantit le respect des obligations de service public ;
- la qualification du PLIE en SIEG porté juridiquement par la MLIFE à compter du 1^{er} janvier 2019 lui confiera ainsi une obligation de service public.

C'est pourquoi, chers collègues, je vous propose d'autoriser le président à exécuter ces deux délibérations.

M. GEST : Merci ma chère collègue.

Y a-t-il des questions ? Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Ce n'est pas une question, Monsieur le Président, mais une remarque parce qu'effectivement, comme nous l'avions fait sous notre mandature, il est positif de protéger certains de nos services publics.

D'ailleurs, d'autres services sociaux d'intérêt général mériteraient d'être mis sous la protection des attaques que ne manqueraient pas de lancer ceux qui, à l'abri des traités internationaux tels que le CETA ou le TAFTA, ne jurent que par la privatisation et pourraient très bien, au moyen d'arguments juridiques, obliger Amiens à ouvrir à la concurrence ses services publics, je pense notamment au service des eaux, parce que c'est ça qui est en jeu. Les services sociaux comme la garde d'enfants, les crèches également méritent d'être mis sous protection.

Nous l'avions fait au niveau municipal et je crois me souvenir aussi au niveau métropolitain. Ce n'était pas évident parce que c'est très technique, ça fait appel à des concepts et à des techniques juridiques sortis des traités européens qui ne sont pas faciles à manier, que les collectivités n'ont pas forcément l'habitude de manier. Mais néanmoins, je pense que c'est utile effectivement de procéder ainsi et de protéger des services qui pourraient être appelés à être entièrement soumis à la concurrence.

M. GEST : Pas d'autre(s) intervention(s) ? Benoît MERCUZOT souhaitait dire un mot sur ce sujet.

M. MERCUZOT : Oui. Ce n'est évidemment pas le lieu de lancer un grand débat sur les services publics, mais je souhaite souligner combien Monsieur LESSARD considère que la notion de Service d'Intérêt Économique Général, qui est du droit communautaire pur, protège les services publics. Ça me semble devoir être souligné.

M. GEST : Je vais donc mettre aux voix le rapport n° 14.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15 - SECURISATION DU PLIE D'AMIENS METROPOLE EN QUALITE DE SERVICE D'INTERET ÉCONOMIQUE GENERAL (SIEG).

M. GEST : Le 15 maintenant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 - AMIENS. AMELIORATION DU FRANCHISSEMENT DU PASSAGE A NIVEAU RUE ROBERT LE COQ. CONVENTION.

M. RENAUX : Amiens Métropole a programmé en 2018 l'aménagement d'une partie de la rue Robert Le Coq à Amiens, afin d'améliorer ce franchissement particulièrement dangereux de ce passage à niveau, pour un montant de 230 000 € TTC.

Je vous propose d'approuver les partis d'aménagement et la convention afférente à cette opération et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Il s'agit de reprendre le profilé de la rue sur à peu près 130 mètres de long pour éviter cette bosse, une surélévation de 2 mètres en fait qui amène notamment les bus de transport à rester, à deux reprises, je crois, coincés sur le passage à niveau.

M. GEST : Merci mon cher collègue.

Je rappelle effectivement qu'à deux reprises un bus articulé est resté un peu en équilibre sur cette voie de chemin de fer et on imagine quelles conséquences ça aurait pu avoir. C'est la raison pour laquelle j'ai pris la décision d'empêcher que les bus continuent de passer à cet endroit-là.

Quelques semaines après, il y a eu un tragique accident sur un car scolaire. Donc, c'est vrai que cette décision a entraîné des conséquences désagréables pour les enfants et les familles qui viennent notamment au lycée de la Hotoie et au collège Édouard Lucas. Mais il y avait là véritablement une décision à prendre en matière de sécurité et je tenais absolument à ce qu'elle soit prise.

Les travaux vont se faire, sont en train de se réaliser d'ailleurs pour être clair. Ils seront terminés dans une quinzaine de jours et nous pourrons rétablir le passage du bus à l'endroit prévu.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17 - AMIENS. BOULEVARD DE STRASBOURG. SECURISATION DE LA TRAVERSEE PIETONNE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. RENAUX : Par le biais d'une pétition adressée à Madame le Maire en septembre 2017, les parents d'élèves des écoles primaire et maternelle Elbeuf ont alerté la collectivité sur la vitesse excessive des véhicules sur le boulevard de Strasbourg, notamment au niveau du passage piéton au droit de la rue Dauphin Obry.

Dans le but de sécuriser les lieux, il est proposé de modifier les deux îlots centraux existants pour les rendre plus imposants, plus dissuasifs, et de déplacer les deux panneaux prévenant la traversée piétonne sur les îlots afin de les rendre plus visibles.

Les travaux se feraient au second semestre 2018 pour un montant total estimé à 20 000 € TTC. La ville d'Amiens verserait un fonds de concours correspondant à 30 % du montant HT des travaux, soit 5 000 €.

Il s'agit d'approuver cet aménagement et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

Il s'agit de mettre en fait cette traversée piétonne dans le même esprit que les autres traversées piétonnes qu'il y a sur la succession de boulevards qui suivent cet axe.

M. GEST : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je le mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

M. LESSARD, M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD) et Mme ANNOOT se sont abstenus.

18 - AMIENS. RUES GRESSET ET JEAN CATELAS (PARTIE). PROJET D'AMENAGEMENT. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. RENAUX : La ville d'Amiens a programmé, de manière connexe aux travaux du BHNS, des travaux d'aménagement du tronçon de la rue Jean Catelas qui longe la Maison de la Culture et de la rue Gresset qui, à ce jour, sont encore en voirie traditionnelle.

L'objectif est de donner une place privilégiée aux piétons qui circulent sur la zone piétonne actuelle vers le secteur du Coliseum et prochainement vers la station BHNS de la Maison de la Culture.

Il s'agit vraiment de travailler une continuité de place et d'usage entre l'hôtel de ville et la Maison de la Culture, de valoriser tout cet espace, notamment par un vocabulaire de matériaux rappelant cette notion de place et de piétonisation.

Je vous propose donc de réaliser ces travaux et d'autoriser la convention de fonds de concours à intervenir.

Le montant des travaux est évalué à 1 191 000 €, dont 570 000 € pour l'aménagement de la rue Jean Catelas, de compétence métropolitaine et pour laquelle un fonds de concours d'un montant de 142 500 € serait versé par la ville d'Amiens.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : C'est une explication de vote : comme sur la précédente délibération, c'est un très beau projet utile, mais nous nous abstiendrons sur le fonds de concours.

M. RENAUX : Je n'ai pas compris.

M. GEST : Vous pouvez répéter parce que je ne suis pas certain que tout le monde ait compris.

M. LESSARD : Je n'ai pas parlé assez fort.

Comme sur le précédent vote, la précédente délibération, nous considérons qu'il s'agit d'un projet utile et nécessaire et même là un beau projet, mais nous nous abstiendrons sur le principe du fonds de concours.

M. GEST : Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur HUTIN, oui ?

M. HUTIN : Merci Monsieur le Président.

Je voulais savoir s'il était prévu des pistes cyclables dans ce secteur afin de relier la Citadelle, le futur pôle universitaire.

M. GEST : Le Tour de France ne passe pas par-là, je vous le dis, Monsieur HUTIN !

Est-ce qu'il est prévu...

M. RENAUX : ... des pistes cyclables ? On n'est pas sur le même sujet. Là, on est sur la rue Jean Catelas-Gresset.

M. GEST : Oui. La rue Gresset et la rue Jean Catelas ne relie pas directement la Citadelle.

M. RENAUX : C'est la rue du Général Leclerc.

M. GEST : Mais de toute façon, je suppose que vous connaissez la loi LAURE mieux que personne dans cette salle, que vous la relisez attentivement chaque soir et que vous savez pertinemment qu'à chaque aménagement routier, nous sommes amenés à faire quelque chose en faveur de la circulation des cyclistes, ce que nous faisons systématiquement. Et nous faisons au mieux, en fonction du cadre dans lequel on se trouve.

M. RENAUX : De la zone Frey, de l'entrée nord d'Amiens jusqu'au sud, on pourra emprunter une succession soit de sites propres complètement dédiés, soit de sites partagés. Et avec les travaux du BHNS, les voies propres seront utilisables par les usagers du vélo et ça permettra d'avoir une continuité nord-sud, une amélioration considérable de la circulation nord-sud des usagers des modes doux, notamment du vélo.

Et nous pourrons, à un moment donné, faire le bilan de l'ensemble des aménagements que l'on réalise à l'occasion des différents travaux sur les modes doux, puisqu'à chaque fois cette problématique est prise en compte et elle n'est pas seulement identifiée par une ligne budgétaire « plan vélo », mais elle se retrouve systématiquement dans tous les dossiers de voirie, et il y en a, et il y en a eu beaucoup, de la métropole et de la ville.

M. GEST : Pas d'autre(s) question(s) ? Je mets donc aux voix ce rapport.

ADOPTE

Observations :

M. LESSARD, M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD), Mme ANNOOT, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme BERGER, Mme LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER), M. DUPILLE et Mme BOUVET se sont abstenus.

19 - LONGUEAU. AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. RENAUX : Il s'agit d'approuver les partis d'aménagement des abords de la mairie de Longueau pour un montant total de 660 000 € TTC.

Il convient d'approuver la convention de fonds de concours qui s'élèverait à 30 % des travaux, soit environ 165 000 €. Ça va faire un petit peu plus que ça puisqu'en fait le résultat des appels d'offres est légèrement supérieur.

C'est une opération qui est inscrite dans la PPI bien sûr. Il y a un projet global qui est porté par la commune de Longueau, et Amiens Métropole intervient, comme c'est le cas pour l'ensemble des

centres-bourgs, de façade à façade, à partir de la façade du centre de l'hôtel de ville jusqu'à la façade en face qui est traversée par la rue Henri Barbusse.

Voilà ce que je peux en dire.

M. GEST : Merci.

Des questions ? Pas de question. Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20 - PARTICIPATION AU PROGRAMME INTERREG 2 MERS. STRATEGIE D'ECLAIRAGE PUBLIC BAS CARBONE.

M. RENAUX : Il est proposé d'approuver la participation d'Amiens Métropole à un projet d'éclairage intelligent. Ce système serait mis en place sur un site pilote, avenue de l'Europe, afin de le tester. Il s'agit de détecter les mouvements et d'adapter le niveau d'éclairage en conséquence. Cela permet de réduire les émissions de carbone et de réduire les coûts d'éclairage.

C'est la mise en place d'un démonstrateur d'éclairage public intelligent qui vient aussi en complémentarité sur cette zone à la smart flower qui est installée et en service aujourd'hui et l'arbre à vent qui est commandé, qui va prochainement être placé sur le second giratoire. L'ensemble de ces technologies s'inscrit dans le sillage du cluster énergie.

En participant à la promotion de l'éclairage innovant du programme Interreg, ça permet à Amiens Métropole d'acquérir une visibilité parmi les villes intelligentes européennes, sur le concept de smart city.

Le rôle d'Amiens Métropole vis-à-vis des partenaires est de promouvoir l'éclairage intelligent à proximité d'une zone commerciale. Il y a plusieurs thématiques qui sont partagées entre plusieurs pays participants. À partir de capteurs, on déterminera, on détectera les besoins d'éclairage. Le noir absolu évidemment ne sera pas fait puisqu'il y a des problématiques de sécurité, je le rappelle, où on peut être mis en défaut et attaqués en cas d'accident lorsqu'on ne garantit pas un minimum de visibilité de circulation au regard des devoirs de police du maire.

L'investissement correspond au temps passé par les agents d'Amiens Métropole sur le projet, soit 130 000 € sur 3 ans, de 2018 à 2021. Le reste est pris en charge par l'Union européenne à hauteur de 200 000 €.

Cette subvention inclut des études pour 60 000 € et le matériel pour 140 000 €.

L'investissement européen est nécessaire pour équiper le démonstrateur situé avenue de l'Europe.

Cet investissement permettra aussi à Amiens Métropole de disposer d'un nouvel outil de supervision pour améliorer la maintenance de l'éclairage public qui nous permettra aussi d'en tirer les enseignements et les bienfaits pour la gestion de l'ensemble de l'éclairage.

Voilà ce que je peux dire sur ce dossier.

M. GEST : Merci.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Pas de question. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Je remercie Jean-Claude RENAUX.

**21 - AERODROME AMIENS GLISY. MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITANT D'AERODROME. GROUPEMENT DE COMMANDES. CONVENTION.**

M. GEST : Notre collègue Pascal FRADCOURT, qui est en déplacement pour le compte d'Amiens Métropole et dont le retour a été retardé par la grève d'Air France, n'est pas là ce soir et donc il est amené à être représenté par Pierre SAVREUX, conseiller délégué, qui va présenter les rapports suivants.

M. SAVREUX : Merci Monsieur le Président.

Depuis 2009, la collectivité adhère à l'Union des Aéroports Français (UAF). Par ailleurs, en sa qualité d'exploitant de la plateforme, notre collectivité doit souscrire, chaque année, une police d'assurance garantissant la responsabilité civile « exploitant aéroport ». Cette police d'assurance est indispensable pour l'obtention du certificat de prestataire de services de la navigation aérienne.

Jusqu'au 31 janvier 2019, l'UAF est liée par marché à la société Filhet Allard, courtier en assurances, au terme d'une mise en concurrence.

Il est donc nécessaire, sous l'égide de l'UAF, d'organiser un nouvel appel d'offres pour la période 2019-2024. Pour ce faire, je vous propose, mes chers collègues, d'approuver la convention de groupement de commandes spécifique et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

**22 - AERODROME AMIENS-GLISY. MODIFICATION ET REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES
REDEVANCES D'ATTERRISSAGE 2018.**

M. SAVREUX : Afin de rester attractif et cohérent avec les aéroports avoisinants, je vous propose d'augmenter, pour l'année 2018, les tarifs des redevances d'atterrissage de l'Aéroport Amiens-Glisy à hauteur de 2 %, arrondis aux 50 centimes d'euro. Je vous épargne le détail de ces tarifs qui sont listés dans la délibération.

Je vous propose également d'approuver l'intégration d'une redevance d'atterrissage pour l'activité de parachutisme dans la grille tarifaire de l'aéroport suite à la récente pérennisation de l'activité sur l'aéroport. Le forfait annuel serait calculé sur la base de 2 € par rotation.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Pas de question. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Pierre SAVREUX encore qui va nous globaliser le 23 et le 24.

M. SAVREUX : Tout à fait, Monsieur le Président, puisqu'il s'agit d'indemniser, pour les deux points, des entreprises qui ont vu leur situation économique fragilisée par la réalisation des travaux d'aménagement du réseau du BHNS.

La commission d'indemnisation s'est réunie en février et en mars et a émis un avis favorable sur le versement d'indemnisations aux quatre sociétés suivantes :

- La Sarl Family située au 17, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny percevrait une indemnité de 10 300 € ;
- La Sarl AD'OCC, « Cash Concept » située au 25, rue du Général Leclerc, serait indemnisée à hauteur de 18 100 € ;
- « Pom'Frites » représentée par Monsieur Jean-François JASKULA au 24, rue du Général Leclerc, percevrait 15 700 € ;
- Et enfin la Sarl SAVEUR D'ASIE, au 106, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, recevrait 8 700 €.

Il convient d'approuver les protocoles transactionnels afférents et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

Merci.

M. GEST : Merci pour ces deux rapports.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Ah ! Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui. Simplement là, on est toujours sur le même secteur, pendant la même période, qui a été fortement impacté, qui l'est encore et qui le sera jusqu'à fin août. Il y a d'autres secteurs qui ont été concernés. Il n'y a pas d'autres demandes d'indemnisations ? Il y a eu, je crois aussi, à Saint-Leu des restaurateurs qui avaient des difficultés. Est-ce que ces dossiers, on va les voir prochainement ?

M. GEST : Il y a évidemment d'autres dossiers qui ont été déposés. Celui auquel vous faites allusion, s'agissant d'un restaurant du quartier Saint-Leu, est traité par la commission. Je crois qu'il a été traité. Il fera l'objet d'une prochaine décision favorable. Et évidemment nous ne refusons aucun dossier. Nous les prenons au fur et à mesure de leur arrivée. Ils sont traités par la commission et nous vous proposons ensuite les suggestions faites par la commission, puisque je vous rappelle que la commission donne son avis sur des propositions et que nous avons choisi, jusqu'à présent, de toujours suivre ses propositions.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets donc aux voix le rapport 23 pour la SARL Family.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - AMIENS. BHNS. COMMISSION INDEMNISATION. SARL AD'OCC, SARL SAVEUR D'ASIE, POM'FRITES. PROTOCOLES TRANSACTIONNELS.

M. GEST : Et ensuite le rapport 24.

ADOPTE A L'UNANIMITE

25 - AMIENS. MEGACITE. CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES. CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. RAPPORTS D'ACTIVITES 2014 ET 2015.

M. GEST : Il s'agit tout simplement de prendre acte des rapports d'activités 2014 et 2015 présentés par la société SECECAM pour l'exploitation du centre d'expositions et de congrès Mégacité.

Je ne vois pas d'observation particulière à faire sur ces rapports. Si bien sûr vous avez des questions, on tentera d'y répondre.

Il n'y a pas de question. Je vais donc mettre aux voix ce rapport n° 25.

DONT ACTE

26 - EXPLOITATION DES STATIONS D'EPURATION DU SUD EST AMIENOIS. PAIEMENT DES FACTURES D'ENERGIE ET DE COMMUNICATION DES STEP PAR LA SOCIETE NANTAISE DES EAUX. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

MME FINET : À compter du 1^{er} juillet 2015, les factures d'eau, d'énergie et de communication nécessaires au bon fonctionnement des stations devaient être prises en charge par Amiens Métropole.

Il apparaît qu'à la suite d'erreurs et de retards dans le transfert des contrats, les factures ont été adressées par erreur à la société Nantaise des Eaux jusqu'au 2^e semestre 2016.

Afin de maintenir la continuité et le bon fonctionnement des installations, la société Nantaise des Eaux a procédé au paiement des factures en lieu et place d'Amiens Métropole. Il convient de régulariser la situation et de procéder au remboursement des sommes versées.

Le montant total de l'indemnisation s'élève à 54 910,99 € HT. Ce montant correspond au seul montant des factures. La Nantaise des Eaux renonce à être indemnisée des frais de gestion pour le traitement de ces dernières.

Je vous propose donc d'autoriser la signature du protocole transactionnel correspondant par Monsieur le Président.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**27 - PONT-DE-METZ. EXPLOITATION D'UNE CANALISATION SOUTERRAINE D'EAUX USEES.
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE DE LA SNCF RESEAU.**

MME FINET : Je vous propose d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec la SNCF Réseau, autorisant la collectivité à établir et exploiter une canalisation souterraine d'eaux usées sur le domaine ferroviaire.

Cette installation est destinée à l'évacuation des eaux usées du Campus Universitaire d'Amiens et traverse la ligne de chemin de fer sur le territoire de Pont-de-Metz.

Cette convention est conclue pour une durée de 20 ans, jusqu'au 31 août 2037, et prévoit une redevance annuelle de 189,75 € HT que la collectivité devra verser à la SNCF, ainsi que des frais de gestion de 1 000 € HT (c'est un montant forfaitaire) pour l'établissement de ladite convention.

M. GEST : Merci.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je le mets donc aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

28 - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL. ÉTUDE MAISON DE L'ÉTUDIANT.

M. JARDE : Il y a un contrat de développement territorial qui a été signé l'année dernière, en 2017. Ce contrat a pour objectif d'amplifier l'offre de formations dans l'Amiénois et d'orienter vers les métiers du futur.

Comme vous avez pu le constater, il y a une vaste restructuration universitaire qui se concentre sur le centre-ville qui est en train d'être réalisée dans notre ville avec le campus Citadelle, le campus du pôle Cathédrale, du pôle des sciences et l'UFR des arts.

Les services aux étudiants sont éclatés actuellement : il y en a au chemin du Thil au sud, mais également en centre-ville. Donc le but est de créer, de regrouper sur un seul lieu les services universitaires à destination de l'étudiant et, une nouveauté, de créer un lieu de vie pour les étudiants dans le cadre d'une Maison de l'Étudiant.

Une étude de programmation de cette Maison de l'Étudiant portera à la fois sur l'élaboration de scénarii de programmation, l'étude des programmes et des programmations de la maîtrise d'ouvrage et de l'implantation de cette future Maison de l'Étudiant.

Je vous propose d'approuver la réalisation de cette étude, d'autoriser le président à solliciter les crédits nécessaires à sa création qui prévoient le financement, et j'insiste bien, à 100 % par l'État, dans le cadre du Fonds national d'aménagement et de développement des territoires.

M. GEST : Merci.

Y a-t-il des questions sur ce rapport qui fait suite donc au contrat de développement qu'on évoquait tout à l'heure pour le barreau TGV ? Pas de question. Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

29 - UPJV. PÉPITE. SUBVENTION 2018. CONVENTION.

M. JARDE : Il y a quatre ans, nous avons voté à l'unanimité le Pacte pour l'emploi et l'innovation pour raviver l'esprit d'entreprise dans l'Amiénois avec comme potentiel les 30 000 étudiants mais également les unités de recherche et de faire que ce soit un vivier de créateurs d'entreprise.

Il y a une association avec un programme qui s'appelle PéPite, c'est-à-dire le Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat sur le territoire picard, qui agit dans ce sens.

Voici un bilan chiffré, Monsieur le Président, de la période 2017 pour savoir un peu pourquoi on paye :

- Il y a eu 23 rendez-vous de l'entrepreneuriat ;
- Il y a eu 7 étudiants entrepreneurs amiénois qui ont créé une entreprise, donc c'est quelque chose de positif ;
- Mais il y a également 13 étudiants amiénois qui ont obtenu le statut d'étudiant entrepreneur ;
- Et 27 étudiants qui ont bénéficié des espaces de coworking.

Et donc devant ce bilan relativement positif et qu'il faut absolument continuer à encourager, nous vous proposons, pour 2018, de poursuivre le soutien au dispositif PéPite à hauteur de 24 000 €, mais également de 13 000 € pour le financement de l'accueil des étudiants et de 2 700 € pour leur permettre de louer des locaux qui s'implantent dans le Quai de l'innovation, ce qui est tout à fait une bonne implantation.

M. GEST : Merci.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Pas de question. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - APPROBATION DU MONTANT PREVISIONNEL DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DES COMMUNES DE CARDONNETTE, QUERRIEU, VAUX-EN-AMIENOIS, SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE, FERRIERES ET SEUX.

M. MERCUZOT : Le point n° 30 fait suite au point n° 8 dans lequel vous avez évoqué brillamment, Monsieur le Président, la CLECT, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. J'espère que tout le monde suit !

Tout le monde se souvient, et leurs représentants sont évidemment dans la salle, que nous avons accueilli six communes nouvelles au 1^{er} janvier 2018. Il s'agit donc, au travers de cette fameuse CLECT que l'on a créée tout à l'heure, d'évaluer de façon définitive le coût net des charges transférées. Et dans l'attente de cette évaluation définitive, la loi nous donne la possibilité de délibérer sur un montant d'attribution de compensation provisoire.

Il est entendu que cette compensation provisoire sera liquidée dès lors que nous aurons voté l'attribution définitive quand la CLECT, toujours la même CLECT, aura travaillé.

À titre conservatoire donc, il est proposé de reconduire le montant de l'attribution de compensation antérieurement perçue ou acquittée, selon le cas, par les six communes qui nous ont rejoints.

C'est pourquoi il est donc proposé d'approuver ces fameuses attributions de compensation dont est redevable Amiens Métropole à l'égard de quatre communes et dont sont redevables les communes à l'égard d'Amiens Métropole pour deux communes. Les montants respectifs sont dans le projet de délibération.

M. GEST : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**32 - AMIENS. CLOITRE DES SŒURS GRISES. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC
HAUTS-DE-FRANCE.**

MME DEVEZE : Dans le cadre d'un futur projet à l'intérieur du cloître des Sœurs Grises, un diagnostic archéologique est prescrit par l'État. C'est un diagnostic archéologique réalisé par le service d'archéologie d'Amiens Métropole.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de la DRAC Hauts-de-France une subvention de 5 000 € pour réaliser un relevé photogrammétrique. Cela consiste en un relevé de points qui permet d'avoir une datation précise de la forme architecturale du cloître des Sœurs Grises qui date de la seconde moitié du XVII^e siècle.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame.

MME LEPRESLE : Oui, merci. Est-ce qu'on pourrait savoir quel est le projet sur le cloître des Sœurs Grises ?

M. GEST : Nous avons actuellement des contacts avec des gens qui souhaitent effectivement pouvoir « exploiter », dans le bon sens du terme, ce site et donc c'est la raison pour laquelle, pour cela et puis pour éventuellement avoir une idée précise des possibilités du site au regard justement des relevés photogrammétriques, que nous avons décidé de lancer cette étude. Mais il est prématuré de donner un nom ou quoi que ce soit sur ce sujet.

Oui, Madame BERGER ?

MME BERGER : Déjà sur la délibération, il est écrit « projet immobilier ». Je note que Madame DEVÈZE n'a pas dit « immobilier » lorsqu'elle l'a présenté. En commission, il nous a été dit qu'il n'était pas question de projet immobilier pour l'instant. La question a été posée de savoir s'il s'agissait d'un projet culturel. Donc, ça m'a l'air très vague. Pourtant, je pensais que certaines personnes travaillaient spécialement sur ce projet. Donc voilà : immobilier, culturel... Quand même vous avez une petite idée sur la question !

M. GEST : Vous savez, on a beaucoup d'idées Madame BERGER ! Vous n'en doutez pas ! Vous voyez les réalisations en plus.

Là, je ne vous répondrai pas plus parce qu'en fait, quel que soit ce qui peut se passer sur ce site, nous avons besoin de ce diagnostic archéologique. Pour vous donner une comparaison, lorsqu'il s'est agi de l'arrivée d'Amazon, le fait d'avoir déjà fait tout le travail au niveau archéologique a présenté un avantage certain.

Aujourd'hui, rien n'est arrêté. Il y a effectivement des idées et pour qu'on puisse éventuellement aller plus loin, il faut faire ce travail de recherche archéologique.

Mais bien évidemment, on n'est pas là pour vous faire des cachotteries. Le jour où les choses se concrétiseraient vraiment, on ne manquerait pas de vous en informer.

Pas d'autre(s) question(s) ? Non. Je le mets aux voix

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - CONVENTION AVEC L'INSTITUT NATIONAL DES RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES INRAP. ANNEE 2018.

MME DEVEZE : Depuis le 18 juillet 2011, les opérations archéologiques sur le territoire d'Amiens Métropole sont réalisées soit par le service d'archéologie de la collectivité, soit par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives.

L'élaboration d'une convention-cadre est l'opportunité de définir les principes directeurs de la collaboration souhaitée entre les deux opérateurs. Ceux-ci seront notamment axés sur la détection, la collecte, la sauvegarde et la conservation des vestiges archéologiques ainsi que leur valorisation auprès du public.

Dans ce cadre, je vous propose d'approuver la convention-cadre à intervenir pour une durée de trois ans entre Amiens Métropole et l'INRAP et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE ÉCOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN D'AMIENS. MISE A DISPOSITION DES LOCAUX SIS 147, RUE DEJEAN A AMIENS. CONVENTIONS.

MME DEVEZE : Amiens Métropole loue par bail professionnel à la Société Amiens Aménagement, dont le siège est situé 80, rue de la Vallée à Amiens, un immeuble situé 147, rue Dejean, afin d'y héberger au rez-de-chaussée le département Waide Somme de l'ESAD.

Afin d'autoriser l'ESAD à rembourser le montant des loyers à Amiens Métropole, il convient de signer deux conventions de mise à disposition de locaux : la première en régularisation de l'année 2015 et la deuxième concerne les années 2016 à 2019. Le montant de la location est de 77 728,48 € pour l'année 2015 et de 67 200 € à compter de l'année 2016.

Je vous propose d'approuver les conventions et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. REGLEMENT INTERIEUR.

MME DEVEZE : Le dernier règlement intérieur applicable actuellement aux bibliothèques d'Amiens Métropole a été adopté le 21 novembre 1996. Le précédent datait de 1956. Donc un nouveau règlement intérieur a été rédigé en tenant compte des nouvelles missions des bibliothèques d'Amiens Métropole, notamment concernant l'arthothèque. Je vous propose donc de l'approuver.

M. GEST : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question, pas d'observation. Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

36 - POSITIONNEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL COMME "TETE DE RESEAU" AU NIVEAU DU DEPARTEMENT. MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES DE LA SOMME. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. CONVENTION.

MME DEVEZE : Le conservatoire a été sollicité par le conseil départemental de la Somme afin de l'assister dans la mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, le schéma départemental s'inspirant de notre propre schéma d'enseignement musical. Il s'agit, pour l'essentiel ici, de poursuivre les missions déjà engagées par le conservatoire.

Je vous propose donc d'approuver la convention détaillant ces missions et prévoyant une subvention de fonctionnement de 80 000 € et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci. Pas de question, pas d'observation. Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

37 - MEDIATHEQUE DE CAMON. GARANTIE DECENNALE. PROTOCOLE D'INDEMNISATION.

MME DEVEZE : Peu de temps après la réception, en 2014, de la médiathèque de Camon, des infiltrations d'eau en provenance de la toiture ont endommagé les plafonds et les murs du bâtiment ainsi qu'une partie des collections de livres déjà installées.

Afin de clore la procédure engagée en 2015 par Amiens Métropole au titre de la garantie décennale des entreprises, je vous propose d'approuver le protocole transactionnel entre la collectivité, le maître d'œuvre, le bureau de contrôle et l'entreprise de couverture pour une indemnisation à hauteur de 107 997 € qui couvre le coût des travaux de réparation de la toiture, des intérieurs, de perte des livres et d'expertises.

Il convient également d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Puis, je voudrais préciser que malgré toutes ces péripéties, la médiathèque de Camon fonctionne très bien, est extrêmement dynamique.

M. GEST : Effectivement il y a eu quelques péripéties, comme Nathalie DEVÈZE le dit ; des péripéties humides !

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

38 - COLLEGE ARTHUR RIMBAUD. MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS TENNISTIQUES DU TENNIS CLUB AMIENS METROPOLE. CONVENTION CADRE.

M. DUFLOT : Monsieur le Président, mes chers collègues, bonsoir.

Je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec le collège Arthur Rimbaud et le Tennis Club Amiens Métropole, actant la mise à disposition des installations tennistiques du club aux collégiens de la 6^e à la 3^e ayant opté pour la section sportive tennis.

Cette convention tripartite serait signée pour la saison scolaire et serait renouvelée par tacite reconduction chaque 1^{er} septembre pour une période d'année scolaire, sachant que ce n'est pas la première fois effectivement qu'on signe ce type de convention avec le collège Arthur Rimbaud puisqu'on est dans le cadre ici d'une reconduction. Donc je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

39 - MANIFESTATIONS SPORTIVES. SUBVENTIONS 2018. PREMIERE REPARTITION. CONVENTIONS. AVENANTS.

M. DUFLOT : C'est une délibération très importante et attendue bien évidemment par les associations sportives de la métropole.

Dans le cadre du projet sportif métropolitain, je vous propose de répartir une somme de 175 350 € en accordant des subventions aux associations organisatrices d'événements sur notre territoire. Il y a environ une trentaine d'associations et manifestations qui seront subventionnées si vous accordez bien sûr un vote positif à cette délibération.

Il y a beaucoup de manifestations sportives sur la métropole chaque année, des sports très divers. Il y a bien sûr des courses à pied (je pense à la Jules Verne le 3 juin prochain), du jumping (chaque année, le dernier week-end sur Boves), de l'escrime où d'ailleurs vous avez le championnat de France d'escrime les 9 et 10 juin prochain sur la métropole, au Coliseum. Vous avez eu, ce week-end, les championnats de France de boxe française savate également. Bien sûr, il y a des tournois de football. D'ailleurs, ce week-end, à Camon, vous avez le tournoi international U15 du club de l'US Camon, même s'ils n'ont pas de subvention parce que c'était trop tôt et qu'ils n'en ont pas fait la demande d'ailleurs cette année. À Querrieu, puisque la commune de Querrieu arrive sur la métropole, il y a un grand tournoi de football ce week-end ou plus précisément ce samedi, Madame le Maire. Vous avez également des subventions dans des sports divers et variés, comme le ballon au poing, le golf, le basket, le handibasket, le cyclisme. Encore du cyclisme, encore du vélo ! Décidément on parle beaucoup de vélo, de sports autour du vélo !

La diversité bien sûr de ces manifestations sportives, je tiens à le souligner, que je soumetts au vote ce soir est le témoignage de la richesse sportive, de sa grande diversité et de la passion qui anime les plus de 3 000 bénévoles qui permettent effectivement d'organiser et de porter le sport métropolitain.

Il convient, pour terminer ma lecture, d'approuver les conventions et les avenants correspondants, et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

40 - SPORT. CLUBS AMATEURS. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2018. CONVENTIONS.

M. DUFLOT : Conformément aux projets sportifs d'Amiens Métropole, de nouveaux critères pour l'attribution des subventions de fonctionnement aux clubs amateurs ont été définis et mis en application depuis 2016.

Et donc dans ce cadre, je vous propose d'approuver la répartition, au titre de l'année 2018, des subventions de fonctionnement aux clubs amateurs telle que détaillée dans les annexes à la délibération qui vous a été soumise. Le montant global de cette répartition s'établirait à 422 040 €.

À noter également que des aides spécifiques hors critères sont également versées à certains clubs, comme une aide au loyer pour un club de billard, une aide à l'emploi pour un club de boxe, également des aides à la manifestation récurrente, c'est-à-dire qu'à partir de cette année, on a un petit peu modifié... Pour alléger également toutes les démarches administratives qui pèsent également sur les clubs, pour tous les clubs qui ont des manifestations récurrentes, les montants de ces manifestations sont directement intégrés dans cette délibération. Donc ça soulagera les clubs effectivement de la lourdeur des dossiers de subventions.

Et je tiens à préciser qu'à partir de l'exercice 2019, on va lancer dans les prochaines semaines effectivement, on va ouvrir le portail pour l'appel aux subventions 2019 pour les associations sportives, c'est-à-dire que l'on va faire pour les clubs amateurs ce que l'on fait déjà pour les clubs de haut niveau et de niveau intermédiaire, c'est-à-dire de voter la subvention au même moment que le vote du budget pour l'exercice suivant. C'est important pour les clubs parce qu'il y avait toujours, jusqu'ici, un décalage de trésorerie et c'est vrai que les clubs, notamment les clubs amateurs, sont confrontés à des difficultés de trésorerie. Il y a des budgets toujours très fragiles. Et donc pour leur faciliter effectivement leur exercice sportif parce que je rappelle que l'exercice sportif de 9 clubs sur 10 ne correspond pas à un exercice, on va dire, annuel tel qu'on le vote, nous, au niveau de notre budget mais plutôt du 1^{er} juillet au 30 juin sur une année sportive... C'est une demande en grande majorité de ces clubs pour qu'on puisse avancer le vote justement budgétaire, le vote de ces subventions de fonctionnement pour les clubs sportifs.

Et enfin pour terminer, je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer – il va avoir beaucoup de choses à signer ! – les conventions afférentes avec l'ESC Longueau Football, le Racing Club Amiénois Football et l'Amiénois Boxing Club.

M. GEST : Merci mon cher collègue.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

41 - AMIENS. REMPLACEMENT DU PORTAIL D'ENTREE DE LA MAISON JULES VERNE. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. HEMART : L'objet de cette délibération consiste au remplacement du portail d'entrée de la Maison Jules Verne située 2, rue Charles Dubois. En effet, comme le confirme le rapport de TBMAESTRO,

qui a réalisé un audit sur les bâtiments culturels, ce dernier présente un réel danger pour la sécurité.

Le coût estimé de cette opération est évalué à 25 000 € et sera supporté sur les crédits d'investissement de la communauté Sud.

Bien entendu, pour cette opération, le concours de l'architecte des bâtiments de France sera sollicité.

Donc je sollicite, mes chers collègues, votre accord afin d'autoriser Monsieur le Président à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives concernant les travaux de remplacement de ce portail.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

**42 - LONGUEAU. AMENAGEMENT D'UN VESTIAIRE ARBITRE AU GYMNASSE GEORGES PELLERIN.
AUTORISATION ADMINISTRATIVE.**

M. GUEANT : Les travaux d'aménagement d'un second vestiaire arbitre au gymnase Georges Pellerin de Longueau, tels qu'ils nous sont demandés par la Fédération française de basket-ball, nécessitent l'obtention d'autorisations administratives.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous remercie d'autoriser le président à signer lesdites autorisations.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

43 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

M. GEST : J'ai reçu une question orale. Je l'avais dit en début de séance. Je passe immédiatement la parole à Monsieur Jacques LESSARD.

M. LESSARD : Merci Monsieur le Président.

On m'entend bien, je parle assez fort ?

M. GEST : Merci d'écouter notre collègue Monsieur LESSARD !

M. LESSARD : Le service d'archéologie d'Amiens Métropole a été créé en 2011.

En juillet 2016, la suppression d'un poste permanent a été décidée et votée lors du conseil d'Amiens Métropole du 5 juillet 2016. Il s'agissait du poste de responsable d'opération, spécialité « antiquisant ».

À la suite de cette suppression, l'agent contractuel, Éric BINET pour le nommer, qui occupait ce poste en contrat à durée indéterminée, a été licencié le 10 mars 2017.

Rappelons qu'à ce jour, cet agent n'a toujours pas retrouvé d'emploi, contrairement à ce qui avait été affirmé à l'époque. En effet, il avait été dit à plusieurs reprises, y compris dans cette assemblée, qu'en aucun cas cette personne ne se retrouverait sans emploi, puisqu'elle devait, de façon certaine, réintégrer son ancienne structure, à savoir l'INRAP.

Ce n'est pas le cas puisqu'un courrier de l'INRAP signifiant son licenciement lui a été adressé dernièrement.

La suppression de ce poste était due, aviez-vous expliqué, à « des raisons budgétaires, de doublon de compétences avec la cheffe de service et par le fait que les opérations archéologiques en centre-ville, en contexte urbain donc, étaient inusuelles », ce que dément bien évidemment la très riche histoire archéologique de la ville

Or, comme c'était à prévoir, depuis cette date, plusieurs opérations archéologiques en contexte urbain se sont déroulées à Amiens, gérées par le service d'archéologie d'Amiens Métropole ou par l'INRAP.

Récemment, nous avons d'ailleurs appris, par voie de presse, qu'une nouvelle opération archéologique était en cours au cœur de la ZAC Gare-la Vallée. Il s'agit du projet Orange Bank.

Ce chantier est géré par le service archéologique d'Amiens Métropole sous la responsabilité scientifique de sa cheffe de service en titre.

L'article de presse en question suscite quelques remarques.

Contrairement à ce qui est indiqué dans cet article, c'est la quatrième opération sur les entrepôts et le théâtre antique de Samarobriva. Les trois précédentes ont été menées par l'agent licencié en 2017. Il aurait donc été logique que, connaissant mieux que personne l'environnement archéologique du secteur, il ait été amené à diriger cette quatrième opération.

Par ailleurs, il est fait mention dans ce même article de plusieurs autres opérations en contexte urbain dans le centre-ville d'Amiens, place Foch et square des Sœurs Grises, on vient d'en parler, notamment. Ces chantiers s'inscrivent donc dans le champ de compétence de Monsieur Éric BINET et viennent également contredire l'argument de fouilles inusuelles dans le centre-ville.

Si le service d'archéologie d'Amiens Métropole connaît un surcroît d'activité, et nous ne pouvons que nous en réjouir, la suppression de ce poste est-elle toujours justifiée, si tant est qu'elle l'ait été un jour ?

N'est-il pas temps de trouver une solution visant à la réintégration de Monsieur Éric BINET qui, de l'avis de nombreux spécialistes de l'archéologie régionale, voire nationale, est celui qui connaît le mieux les contextes locaux, et ainsi réparer ce qui nous apparaît comme une injustice et un véritable gâchis humain et scientifique pour une capitale archéologique comme l'est notre ville d'Amiens ?

M. GEST : Merci. La parole est à Brigitte FOURÉ.

MME FOURÉ : Merci Monsieur le Président.

Éric BINET avait intégré le service d'archéologie préventive d'Amiens Métropole en prenant un congé sans solde de l'INRAP, en complément de la cheffe de service qui est archéologue spécialité Antiquité.

Lorsqu'il a demandé sa réintégration à l'INRAP, il a demandé à être affecté à un poste de responsable d'opération en archéologie antique urbaine sur Amiens, et exclusivement sur Amiens.

L'INRAP a fait valoir qu'il y a très peu d'opérations dans le centre-ville antique d'Amiens ; en effet, les vestiges datant de cette période sont profondément enfouis.

L'INRAP n'a donc pas pu répondre aux exigences d'Éric BINET, d'où le licenciement en cours.

Les sites de la Citadelle ou de la ZAC Gare, s'ils sont aujourd'hui en centre-ville, étaient localisés à la périphérie de la ville antique.

Ainsi, il convient de rappeler que c'est la cheffe du service archéologie d'Amiens Métropole qui a été la responsable de la fouille de la Citadelle ; celle-ci a fait l'objet de 2 rapports distincts qui ont été tous validés par la CIRA (Commission interrégionale de recherches archéologiques) en mars, puis en octobre 2017.

La construction de l'immeuble Oxygène, et du parking sous-jacent, dans la ZAC Gare la Vallée a fait l'objet d'une importante fouille archéologique préventive réalisée entre septembre 2006 et mars 2007 par l'INRAP, sous la direction d'Éric BINET.

Cette opération a donné lieu à la rédaction d'un rapport final pour lequel la CIRA a souhaité lors de sa séance des 14 et 15 septembre 2015 des modifications et des compléments. Le service régional de l'archéologie est, à ce jour, toujours en attente des compléments demandés, la demande ayant été transmise à l'opérateur et au responsable de la fouille en temps voulu.

Ces faits sont relatés dans le cahier des charges scientifiques de la fouille actuelle (c'est donc sur le terrain d'accueil du projet Orange Bank), signé par le directeur régional des affaires culturelles le 7 décembre 2017.

Aussi, le conservateur régional de l'archéologie a validé la qualité du responsable de ladite fouille en la personne de la cheffe du service d'archéologie préventive d'Amiens Métropole, sans aucune réserve, le 19 mars 2018.

Les autres opérations archéologiques mentionnées, en complément de celle de la ZAC Gare la Vallée, sont des diagnostics et non des fouilles : celui de la place Foch se trouve aussi en périphérie de la ville antique et celui du cloître des Sœurs Grises concerne presque en totalité des niveaux médiévaux et modernes et est donc réalisé par le médiéviste du service.

L'activité du service d'archéologie d'Amiens Métropole, de par l'emplacement et par conséquent la visibilité des opérations archéologiques qu'il réalise, peut donner le sentiment d'être intense. Elle est toutefois calibrée en fonction du nombre de diagnostics et de fouilles potentiels, pour chacune des périodes pour lesquelles ledit service a vu son agrément renouvelé le 28 octobre 2016, à savoir des âges des métaux à l'époque moderne.

Lorsque le cahier des charges scientifiques d'une opération archéologique nécessite spécifiquement une expertise particulière, l'équipe en charge de ladite fouille peut se voir

renforcée par un personnel compétent en la matière soit en anthropologie, en archéologie du bâti, etc.

Voilà les éléments de réponse que je pouvais vous apporter.

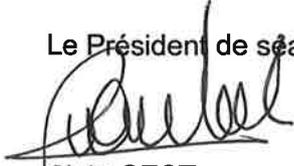
M. GEST : Je vous remercie.

Mes chers collègues, nous avons terminé l'ordre du jour de cette séance.

Je lève donc la séance et je vous souhaite une excellente soirée !

La séance est levée à 20 H 16.

Le Président de séance,



Alain GEST